

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
M. JEAN-THOMAS BERNARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 8 mai 2006 à 19 h
Hôtel Universel, salle Congrès B
311, boulevard de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 MAI 2006	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS	
NATURE QUÉBEC/UQCN	13
M. Harvey Mead	
LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT	17
M. André Stainier	
LE GROUPE DE GENS DU GRAND CACOUNA ET DES ALENTOURS	18
Mme Lucille Bouchard	
VISION CACOUNA	23
M. Claude Gaumont	
Mme LYNDA DIONNE	27
M. GÉRARD MICHAUD	29
M. GASTON HERVIEUX	31
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE	33
M. André Bélisle	
M. Mathieu Castonguay	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT	35
Mme Luce Balthazar	
M. MICHEL DIONNE	37
M. GUY BEAULIEU	41
MOUVEMENT AU COURANT	43
M. John Burcombe	
Mme ÉLISE MARQUIS	48
CONSEIL CENTRAL DU BAS-SAINT-LAURENT	50
Mme Raymonde Robinson	
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR	54
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. ANDRÉ BÉLISLE	66
M. CLAUDE GAUMOND	73

SÉANCE DU 8 MAI 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la Commission sur Internet par le biais de la webdiffusion.

15 Je suis Michel Germain, je préside cette Commission d'examen conjoint qui a la responsabilité de réaliser le mandat d'enquête confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar, ainsi que le mandat confié par la ministre de l'environnement du Canada, madame Rona Ambrose, conformément à l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale. Je suis secondé par messieurs Jean-Thomas Bernard et John Haemmerli qui agissent à titre de commissaires.

20 Tout d'abord, il y a lieu de préciser que ce projet fait l'objet d'une évaluation environnementale simultanée par deux (2) paliers de gouvernement, soit le fédéral et le provincial, qui auront tous deux (2) à prendre une décision sur le projet selon leurs champs de compétence respectif. C'est dans ce contexte qu'a été constituée cette Commission d'examen conjoint qui effectuera l'examen public du projet de manière à satisfaire à la fois aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec ainsi que de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

30 La Commission d'examen conjoint réalise toutefois son mandat simultanément au mandat de la Commission du BAPE qui est composée de monsieur Haemmerli et de moi-même. Le BAPE et la Commission d'examen conjoint pourront produire un rapport conjoint.

35 La portée du mandat du BAPE a été déterminée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et celui de la Commission d'examen conjoint a été déterminé conjointement par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et par le ministre de l'Environnement du Canada. Dans les deux (2) cas, il ne comprend pas le gazoduc devant relier éventuellement le terminal méthanier au réseau nord-américain de distribution du gaz naturel. Celui-ci doit faire l'objet d'une évaluation environnementale distincte.

40 Nous disposons des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Nous nous sommes aussi engagés à respecter le code d'éthique et de déontologie du Bureau

45 d'audiences publiques sur l'environnement qui vise à faire en sorte que les membres d'une
commission sont neutres et impartiaux.

À cet effet, j'aimerais apporter une précision, c'est à la suite d'une demande de
récusation déposée par le président de Vision Cacouna, monsieur Claude Gaumont. Je tiens à
préciser qu'il appartient au président du BAPE de constituer une commission après avoir reçu
50 un mandat du ministre. Lorsqu'il forme une commission, le président du BAPE tient compte de
différents facteurs, dont notamment la formation, la connaissance technique, l'expérience, la
capacité d'analyse, et il est de son devoir de former une commission qui soit en mesure de
traiter les différents aspects d'un dossier.

55 Les membres d'une commission ne représentent en aucun temps une quelconque partie
impliquée dans un dossier, et toutes les mesures sont prises pour s'assurer que les membres
de la commission ne seront pas dans une situation de conflit d'intérêts. Pour s'en assurer, dans
le cadre de la constitution d'examen conjoint et de la Commission du BAPE, des vérifications
ont été faites par le conseiller juridique du BAPE et ceux de l'Agence canadienne d'évaluation
60 environnementale. C'est dans le respect des règles régissant le BAPE et celles prévues dans
la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale que les deux (2) commissions ont été
constituées.

Je vais maintenant passer la parole à monsieur Jean-Thomas Bernard, pour la
65 demande particulière qui le concerne.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

70 Bonsoir. Voici la lettre qui sera adressée à monsieur Claude Gaumont, président de
Vision Cacouna:

"Le 4 mai 2006, vous transmettiez à la Commission d'examen conjoint chargée d'étudier
le projet d'implantation d'un terminal méthanier Énergie Canada une lettre dans laquelle vous
contestiez ma nomination à titre de membre de cette Commission, en raison de mes
75 déclarations faites à divers médias concernant le domaine énergétique, déclarations jointes en
annexe à votre lettre.

"En substance, vous laissez entendre que ma nomination ne répondrait pas aux
garanties d'impartialité et d'indépendance requises par cette fonction, et en conclusion, vous
80 demandez ma récusation.

"Étant donné votre demande formelle de me retirer du dossier, j'ai examiné cette
demande en fonction des motifs précis que vous avez invoqués, du rôle de la Commission
d'examen conjoint et de mes obligations en vertu des règles d'éthique et de déontologie qui
85 régissent les membres de la Commission.

90 "C'est en considérant mon expérience et mes connaissances particulières dans le domaine de l'énergie qu'on m'a approché pour agir à titre de membre de la Commission, et tout comme les autres membres de la Commission, je ne représente aucune partie impliquée dans le dossier.

95 "La Cour d'appel du Québec a d'ailleurs eu l'occasion d'établir le principe que les connaissances particulières d'un membre d'une commission ne mettaient pas en doute les garanties d'indépendance et d'impartialité requises par sa fonction, dans la mesure où le membre garde un esprit ouvert et ne fait montre de préjugés ou de parti pris caractérisé.

100 "J'ai en effet eu l'occasion de participer, à titre d'expert, à différentes conférences portant sur le domaine de l'énergie et du gaz, et j'ai émis divers commentaires à ce sujet dans les médias et dans le cadre de différents événements. Toutefois, en aucune occasion, je ne me suis prononcé d'une quelconque façon sur le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Cacouna, pas plus que sur tout autre projet de même nature susceptible d'être réalisé au Québec. De surcroît, à aucun endroit dans les passages particuliers que vous avez répertoriés, je ne prends position sur le projet qui fera l'objet de la présente audience publique.

105 "Pour ces motifs, je ne donnerai pas suite à votre demande de récusation. Soyez cependant assuré que c'est avec le souci de respecter les règles d'éthique et de déontologie régissant les activités de la Commission que je réaliserai le mandat qui m'a été confié.

110 "Veuillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

PAR LE PRÉSIDENT:

Et maintenant, je vais poursuivre!

115 Alors dans un premier temps, je vais donner un aperçu du déroulement de cette première soirée de l'audience publique qui se déroulera selon les règles de procédure du BAPE. Ainsi, je vais expliquer les règles générales ainsi que la façon de procéder pour favoriser un débat éclairé, serein et respectueux.

120 Ensuite je présenterai l'équipe qui assistera la Commission et les personnes-ressources invitées. Puis les requérants seront invités à présenter leurs requêtes. Enfin, le représentant du promoteur sera invité à présenter son projet.

125 Suite à cela, il y aura une pause d'environ quinze (15) minutes après la présentation du promoteur. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour ceux et celles qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions à la Commission.

130 Le mandat de la Commission débute aujourd'hui, le 8 mai 2006, et est d'une durée prévue de quatre (4) mois. Ainsi le rapport du BAPE et celui de la Commission d'examen conjoint seraient remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à la ministre de l'Environnement du Canada au plus tard le 8 septembre 2006.

135 À l'instar de toutes les commissions du BAPE, nous examinerons ici, dans une perspective de développement durable, le mandat qui nous a été donné en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

140 Je vous rappelle que l'audience publique est divisée en deux (2) parties. La première partie débute ici ce soir et la Commission siègera les jours suivants selon ses besoins. Je tiens à mentionner que la Commission aurait préféré tenir cette première partie de l'audience sur le territoire de la municipalité de Cacouna, là où est envisagé le projet. Les besoins en espace et en logistique ont contraint la Commission à siéger ici à Rivière-du-Loup. La Commission prévoit
145 toutefois siéger en seconde partie à Cacouna, à la Salle paroissiale de Cacouna, qui est située 425, rue de l'Église, 2^e étage, à Cacouna.

Cette première partie d'audience a pour objectif de compléter l'information sur le projet. Elle donne la possibilité à la Commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le
150 désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du promoteur et des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

Cette première partie permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir la connaissance sur divers sujets. Elle ne sert pas à entendre les opinions des
155 participants mais seulement les questions qu'ils désirent poser. Bien entendu, cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion mais plutôt que nous voulons l'entendre dans un mois, c'est-à-dire lors de la seconde partie de l'audience publique.

À cette deuxième partie de l'audience, prévue à compter du 12 juin 2006, la
160 Commission entendra l'opinion de ceux et celles qui le désirent. C'est lors de cette deuxième partie que les citoyens ou les groupes prendront position sur le projet. Je vous demande d'ailleurs de signifier votre intention de déposer un mémoire à la coordonnatrice de la Commission, madame Monique Gélinas, qui est à l'arrière de la salle, le plus tôt possible. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

165 Vous devrez nous faire parvenir vos mémoires avant le 8 juin et ce, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie de l'audience.

170 Lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter ou faire uniquement une présentation verbale de votre position

sur le projet. Les trois (3) options sont donc possibles. Signalez-le simplement à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Gélinas.

175

Le mandat de la Commission comprend aussi, en plus de la tenue de l'audience publique, un mandat d'enquête. La Commission a son propre questionnement qui est souvent fait dans la foulée des questions que vous aurez initiées.

180

Ce questionnement pourrait se compléter après la partie publique dans l'éventualité où la Commission constate qu'elle a besoin d'informations additionnelles pour compléter son examen du projet et son analyse. Dans ce cas, les questions et les réponses seront déposées officiellement et rendues publiques. Elles deviendront accessibles dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE.

185

Les documents relatifs au dossier, dont ceux qui seront déposés par la Commission dans le cadre du mandat, peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, ainsi qu'aux endroits suivants: la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard de Rivière-du-Loup, le Bureau municipal de Cacouna, la Biblio-Cacouna de Cacouna, la Bibliothèque de L'Isle-Verte à L'Isle-Verte.

190

Vous pouvez également consulter en tout temps les documents dans le site Internet du BAPE à l'adresse suivante: www.bape.gouv.qc.ca. Les étapes de la consultation seront également annoncées dans la rubrique "À surveiller" du site Internet de la Commission. Les personnes n'ayant pas accès à Internet peuvent consulter gratuitement le site du BAPE à la Biblio-Cacouna, 420, rue du Couvent à Cacouna.

195

J'en profite également pour préciser certains points: la Commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants. De plus, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Internet du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique.

200

À la suite de la deuxième partie de l'audience, l'enquête se poursuit et la Commission rédigera son rapport, lequel fera état de son examen concernant le projet. Le ou les rapports, selon ce que décidera la Commission, respecteront les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

205

Je vais maintenant expliquer comment nous allons procéder ce soir et pour toutes les séances de la première partie de l'audience publique. D'abord, la disposition de la salle. La Commission, constituée de moi-même et de messieurs Jean-Thomas Bernard et John Haemmerli

210

Vous avez à ma gauche la table des analystes, un peu plus loin la table des personnes-ressources et la table de la personne qui s'occupe de la transcription de ce qui est dit en

215

audience. À l'arrière, la table de l'équipe de la Commission. Plus loin, à ma droite, vous avez la table des représentants du promoteur et, enfin, la table centrale où vous venez poser vos questions.

220 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, se fait à l'arrière, auprès du conseiller en communication ou bien de la coordonnatrice de la Commission. Le registre pour ce soir sera ouvert à la première pause.

225 Le nombre de questions permises est de deux (2) par intervention, donc par personne, sans sous-questions. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre lorsque vous êtes venu adresser vos questions.

230 Ce soir, étant donné que la période de questions va débiter plus tardivement que pour une séance normale, il est possible, dépendamment s'il y avait beaucoup de personnes au registre, que nous tentions d'alléger un peu la procédure en demandant la collaboration des gens qui seraient inscrits ce soir pour poser des questions relativement brèves; également, les sujets pourraient être survolés de façon moins approfondie ce soir que pour les autres séances, étant donné que nous avons une séance écourtée ce soir par le discours, la présentation et la lecture des requêtes.

240 De plus, lorsque vous venez poser des questions, je vous demande d'éviter les préambules; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question.

Bien entendu, au cours du processus, mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants du promoteur pour obtenir de l'information additionnelle dans la foulée de cette question.

245 Très important, toutes les questions du public doivent m'être adressées, ceci s'applique également aux réponses qui vont venir à ce moment-là des personnes-ressources ou des représentants du promoteur. Aucun échange direct ne doit se faire entre les porte-parole et le public, ceci afin d'éviter soit des échanges trop rapprochés, ou un débat ou d'autres situations plus délicates qui pourraient surgir, des discussions trop animées, style partie de tennis. Pour éviter ça, donc je demande la collaboration des gens, lorsque vous posez des questions, veuillez vous adresser à la Commission.

255 Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée. Pour les questions posées par mes collègues, les porte-parole sont invités à répondre directement à ceux-ci et non à moi.

260 Il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue aussi la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

265 Les questions qui ne peuvent obtenir une réponse immédiatement par le promoteur ou par les personnes-ressources, parce que nécessitant une recherche ou un développement, devront être traitées avec diligence. La Commission se chargera d'obtenir les réponses lors d'autres séances ou, encore, par écrit. Ces réponses font partie du dossier et seront rendues publiques.

270 Si une information ou un document demandé par la Commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit en faire part à la Commission au moment même de la demande. Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel".

275 La Commission donnera aux personnes concernées l'occasion d'établir le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public. La Commission rendra ensuite une décision écrite, à l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information et cette décision sera elle-même rendue publique.

280 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision, à la suite de quoi l'information sera rendue publique en tout ou en partie ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission n'en tienne compte dans ses travaux.

285 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document lors de l'audience publique mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui se chargera de vérifier le tout auprès de la Commission.

290 Il n'est pas nécessaire de déposer un document ou d'en demander le dépôt pour attirer l'attention de la Commission sur du contenu que vous désirez mettre en lumière. Ainsi, vous pouvez seulement communiquer à la Commission la référence à un document. La Commission se penchera sur son contenu comme elle le fait pour des documents déposés.

295 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, je vous demande de bien vouloir remplir le questionnaire placé sur les chaises et de le rapporter à l'arrière.

300 Il me fait maintenant plaisir de vous présenter l'équipe de la Commission. Alors à ma gauche, les analystes, madame Linda St-Michel, madame Marie-Ève Fortin, et madame Suzie Roy.

305 À l'arrière de la salle, notre conseiller en communication, monsieur Jean-Sébastien Fillion, notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Monique Gélinas, madame Maryse Pineault qui notre coordonnatrice de la Commission d'examen conjoint ainsi que notre agente de secrétariat, madame Marie Ancil.

310 Nous avons également en support le personnel du ministère des Services gouvernementaux, à l'extrême gauche, du Centre des services partagés du Québec, messieurs Richard Grenier et Martin Lajoie. Nous avons également un sténographe, qui est madame Florence Béliveau.

315 Nous allons maintenant procéder à la présentation des participants, des personnes-ressources. Du côté du promoteur, je vais inviter monsieur John Van der Put, qui est le porte-parole, à présenter l'ensemble de ses collaborateurs. Alors monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

320 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs, je m'appelle John Van der Put, je suis directeur général du projet Énergie Cacouna; j'agirai à titre de porte-parole pour ces audiences.

325 Je présente, à ma droite, monsieur Mario Cantin, qui est avec Golder & Associés, monsieur Cantin était à la charge de la rédaction de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet Énergie Cacouna. À ma gauche, monsieur Carl Lussier, monsieur Lussier est chargé des relations avec la communauté. Monsieur Lussier présentera l'aperçu du projet d'Énergie Cacouna.

330 Aussi, je présente à la table derrière nous nos personnes-ressources, de ma gauche à ma droite, nous avons tout d'abord madame Sonia Lefebvre, ensuite madame Christine Guay, ensuite madame Emmanuelle Dubois.

335 Suite à la pause, nous ferons appel à d'autres spécialistes qui se joindront à nous pour la période des questions, et nous les présenterons peut-être au début de la période de questions. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

340 Je vous remercie.

Et maintenant, du côté des personnes-ressources, alors nous allons commencer avec la première table, du côté du gouvernement du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

345 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bonsoir, monsieur le Président, je m'appelle Yves Rochon, je suis chargé de projet sur le dossier d'Énergie Cacouna, et j'agis à titre de porte-parole pour le ministère.

350 Demain, je serai assisté de madame Marie-Claude Théberge, qui est analyste sur le dossier pour le volet de l'analyse de risque d'accidents technologiques, et madame Gagnon, qui a été responsable, analyste aussi du volet industriel sur le dossier.

PAR LE PRÉSIDENT:

355

Du côté du gouvernement du Canada, la première table, Environnement Canada.

PAR M. LOUIS BRETON:

360 Bonsoir monsieur le Président. Louis Breton, d'Environnement Canada. Je serai porte-parole pour cette semaine pour Environnement Canada. Je serai accompagné au besoin par mes collègues du Service canadien de la faune et de la Direction des activités de la protection; la plupart des gens seront disponibles par téléphone, cette semaine.

365 J'aimerais préciser que monsieur Serge Labonté, qui est gestionnaire du terrain voisin du port de Gros-Cacouna, sera présent mercredi. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

370 Très bien, je vous remercie.

Pêches et Océans Canada.

PAR M. CLAUDE BRASSARD:

375

Bonsoir, Claude Brassard. Je travaille au ministère de Pêches et Océans à l'Institut Maurice-Lamontagne, à Mont-Joli. Alors je vais être porte-parole pour Pêches et Océans, assisté de madame Manon Laliberté, qui est ici à la deuxième rangée, qui est analyste aussi à la protection de l'habitat du poisson.

380

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Du côté de Ressources naturelles Canada.

385

PAR M. LIVAIN MICHAUD:

Bonsoir monsieur le Président. Mon nom est Livain Michaud, je suis agent principal d'évaluation environnementale à Ressources naturelles Canada. Je serai le seul représentant du ministère aux audiences, ce soir, demain et mercredi, pour répondre à toutes les questions qui seront posées pour Ressources naturelles Canada.

390

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

395

Nous avons convenu, il y avait monsieur John Adams qui pourrait être là demain, est-ce que c'est confirmé?

400

PAR M. LIVAIN MICHAUD:

Non, il est à l'extérieur du pays, il sera pas capable de se joindre à nous.

405

Mais j'ai réussi à discuter avec lui vendredi, par téléphone, et sur les questions sismiques, je pourrai répondre autant que je pourrai suite à ma discussion avec lui; pour les autres questions beaucoup plus précises, plus techniques, je pourrai lui remettre ces questions-là et on pourra revenir avec des réponses, comme vous voudrez, la semaine prochaine ou dans les jours qui viennent.

410

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Du côté de Transports Canada.

415

PAR M. MICHEL BOULIANNE:

Bonjour, Michel Boulianne, Transports Canada, Sécurité maritime. Je suis gestionnaire à la Division cargaison et prévention de la pollution, on s'occupe des aspects plutôt réglementaires. Et puis je vais être en partie le porte-parole.

420

Dans la salle, pour m'aider, nous avons Denis Bastien, du groupe Exploitation portuaire; monsieur René Laperrière, de la Loi sur la protection des eaux navigables; et puis monsieur Daniel Morin, pour le groupe de la Sûreté maritime.

425

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

430 À la seconde table, la Municipalité de Cacouna.

PAR M. JACQUES M. MICHAUD:

435 Oui, je m'appelle Jacques Michaud, je suis le maire de la municipalité. Je serai porte-parole, au niveau de la municipalité, et en cas de besoin, Nicolas Gagnon, l'aménagiste de la MRC, viendra en aide, et Paul Pelletier, l'inspecteur municipal; et peut-être Steve Hêtu, s'il y a des questions au niveau de la sécurité civile.

PAR LE PRÉSIDENT:

440 Très bien, je vous remercie.

445 À l'arrière, j'avais quatre (4) personnes, j'en vois trois (3). J'imagine que ministère de la Sécurité publique, vous êtes madame Diane Migneault?

PAR Mme DIANE MIGNEAULT:

450 Oui, bonsoir, Diane Migneault, conseillère en sécurité civile, responsable des évaluations environnementales pour la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine, pour le volet sécurité civile, ce qui implique le plan de mesures d'urgence, essentiellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

455 Merci.

Du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Ronald Richard.

460 **PAR M. RONALD RICHARD:**

Oui, bonsoir. Oui, je travaille pour le ministère, Secteur énergie, en particulier à la Direction des hydrocarbures. J

465 Je serai en mesure de répondre à des questions concernant le marché nord-américain de gaz naturel, parce que c'est un marché qui est fortement interrelié, l'offre, les demandes prévues, etc.

470 Je serai en mesure de commenter, d'ailleurs c'est un document que j'ai déposé tout à l'heure, notre tout nouveau plan stratégique de l'énergie, pour les dix (10) prochaines années, il a été déposé par le Premier Ministre jeudi dernier.

475 Et aussi, j'ai un autre document d'une douzaine de diapositives, que je serais prêt à faire une présentation au moment jugé opportun. C'est le marché nord-américain, gaz naturel, contexte offre et demande, surtout pour expliquer pourquoi cet intérêt assez récent pour les ports méthaniers, on parle d'une cinquantaine de projets en Amérique du Nord, alors qu'il s'en était pas fait du tout depuis une trentaine d'années.

480 Et je serai secondé par un de mes collègues, Gaétan Demers, qui est dans la salle. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

485 Petite vérification, j'avais le nom de monsieur Guy Verreault pour le 10 mai, je crois que c'était sur les aspects fauniques. Est-ce que vous êtes en mesure de nous confirmer cet aspect, monsieur Richard?

490 Mercredi, nous avons monsieur Guy Verreault pour les aspects fauniques, est-ce que sa présence sera confirmée, le 10 mai?

PAR M. RONALD RICHARD:

495 C'est pratiquement un autre ministère, pour nous; j'ai pas eu de communication avec, je peux pas répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Si vous pouvez procéder à la vérification, s'il vous plaît.

500 Nous avons également, dans la salle, du gouvernement du Québec, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur René Gagnon. Est-il ici ce soir? Très bien.

505 Nous avons également Jacques Grondin, de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale; je l'ai vu tout à l'heure, il est en arrière.

Enfin, nous avons également, du côté de la MRC de Rivière-du-Loup, monsieur Raymond Duval.

510 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Nicolas Gagnon.

515 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

520 Enfin, bien entendu, d'autres ministères ont été contactés par la Commission, ils nous ont donné des représentants, ils nous ont donné des contacts pour pouvoir adresser des questions par écrit.

525 Alors bien entendu, la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère du Tourisme et le ministère des Affaires municipales et des Régions.

530 Du côté du gouvernement du Canada, il y a le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'Office national de l'Énergie, Parcs Canada et Santé Canada. Alors je crois que je n'ai oublié personne.

PAR M. BERNARD POULIOT:

Bernard Pouliot, porte-parole pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.

535 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pour ça, tantôt, je vous ai pas mentionné, je crois que nous avons une place qui vous est réservée à l'arrière; c'est pour ça que je vous ai pas mentionné.

540 Alors nous avons monsieur Bernard Pouliot, donc porte-parole pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.

545 **PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS
NATURE QUÉBEC/UQCN**

PAR LE PRÉSIDENT:

550 Je vais maintenant inviter tour à tour les requérants qui l'ont désiré, donc je les invite à présenter leurs requêtes d'audience publique à lire leurs requêtes.

555 Je demande bien entendu la collaboration des requérants de s'en tenir aux motifs présentés au ministre. Je rappelle que les mémoires et les opinions sur le sujet, sur le projet, sont attendus à la seconde partie de l'audience publique. Donc je demande votre collaboration à ce stade-ci.

560 Je me réserve donc le droit de vous interrompre si vous débordez trop de la lecture. Bien entendu, on accepte que vous apportiez des petites précisions, mais comme je dis toujours, je demande la collaboration de tout le monde pour la lecture des requêtes.

Alors à tour de rôle, le premier organisme inscrit au registre ici, c'est Nature Québec/UQCN, alors je vais inviter son représentant à s'avancer.

565 Bonsoir. À vous la parole! Vous pouvez vous présenter pour les fins de la sténotypie.

PAR M. HARVEY MEAD:

570 Harvey Mead, président de Nature Québec/UQCN et responsable de la Commission Énergie. Et Charles-Antoine Drolet, membre de la Commission Énergie.

575 Notre lettre avait cinq (5) pages, et suivait une autre lettre de cinq (5) pages pour demander une consultation générique aux deux (2) gouvernements. Je sais pas si vous me permettez, je les résumerais assez brièvement plutôt que de passer à travers.

Est-ce que c'est ça qui vous convient?

PAR LE PRÉSIDENT:

580 Oui, vous pouvez y aller, comme j'ai dit tout à l'heure, on demande la collaboration de tous les participants d'être synthétiques, mais on accepte que les gens débordent un peu de leur requête, il y a pas de problème.

PAR M. HARVEY MEAD:

585 En fait, c'est plutôt pour raccourcir.

590 L'objectif principal que nous avons, et cela remonte à plus qu'un an, c'était d'avoir une vision d'ensemble des deux (2) et maintenant des trois (3), depuis quelques mois, projets de ports méthaniers, de mieux comprendre, comme citoyens de la province, ce qui se passe et comment on peut voir ça.

Et donc, en août dernier, on a fait une demande au ministre Mulcair et au ministre Dion pour une audience générique qui aurait permis, nous disions, d'obtenir cette vision d'ensemble

595 et donc, une analyse et, ultimement, un jugement, un avis en prenant en considération l'ensemble du dossier.

Je ne crois pas qu'on a une réponse de monsieur Mulcair. Monsieur Dion a écrit une lettre qu'il trouvait notre demande intéressante, mais il a dit que le processus était enclenché, et qu'il espérait par contre, pour l'ensemble du Canada, envisager une telle enquête plus tard.

600 Alors nous avons, dans notre lettre du 8 avril, résumé, pris les principaux points de la demande aux deux (2) ministres, du mois d'août avant, et l'intention, et je dirais que c'est notre intention en étant ici ce soir, c'est de manifester le souhait que vous, les commissaires, essayez de regarder un ensemble de problématiques, tout en sachant que votre mandat, c'est pour le seul port.

605 Parmi les questions que nous soulevions, et en fait une critique disant que la crédibilité de l'évaluation environnementale devient en cause, c'est l'absence d'un gazoduc. On ne sait pas comment vous allez examiner la justification du projet parce que le gaz va nulle part, d'après ce que vous avez comme information. Et donc, un des éléments clés de votre mandat, nous croyons, et du mandat du ministère dans son analyse de l'étude d'impact, c'est quoi la justification du projet. On pense que vous ne pouvez pas le savoir, n'ayant pas un gazoduc et un marché identifié.

615 Nous avons essayé d'esquisser notre compréhension des besoins en gaz pour le Québec, dans les années à venir, nous avons eu une présentation de TransCanada là-dessus.

620 Ce que nous avons appris, qui complique l'affaire, c'est qu'il y a cinq cents millions de pieds cubes (500 M pi³) actuellement comme consommation, à peu près, et les deux (2) ports méthaniers, on connaît un peu les intentions, sont à peu près pour cette quantité de gaz.

625 Je connais pas les quantités prévues pour Grande-Anse, mais la seule centrale de Bécancour qui est en fin de construction va exiger deux cents millions de pieds cubes (200 M pi³) additionnels par jour, et donc une augmentation de quarante pour cent (40 %) des besoins du Québec en gaz.

630 Alors comment gérer tout ça, ça va être la sagesse que vous allez chercher, que nous espérons que vous aurez, mais ce qu'on comprend, c'est que vous allez être obligés de vous pencher sur un seul site, sans de gazoduc, sans regarder Rabaska.

635 Nous avons aussi regardé un élément de la justification, quand même, mais là, le gaz, c'est pour le Québec, c'est pour l'Ontario, c'est pour les États, et c'est une chose que le gouvernement vient de clarifier, nous pensons.

On n'avait pas d'information sur les intentions des promoteurs, lorsque les trois (3), les deux (2) dans le temps, se confrontaient, mais il fallait bien comprendre que l'exportation était

visée. Maintenant, le gouvernement, au moins, est explicite, est clair, le Premier Ministre je crois, ou sinon le ministre des Ressources naturelles et de la Faune nous ont informés, jeudi dernier, qu'on vise l'exportation aussi bien que l'approvisionnement au Québec.

Donc une de nos questions a reçu réponse, mais on prétend, dans la demande, que vous n'êtes pas en mesure de porter un avis sur cette situation, à moins que le BAPE, peut-être pas vous comme commissaires, mais que le BAPE, avec au moins une autre commission, et on présume deux (2) – on comprend que le troisième projet a été déposé à Grande-Anse – donc que vous attendiez, notre demande dit que vous attendiez, que le BAPE attende que les trois (3) projets aient été examinés pour que le BAPE, via ses trois (3) commissions, puisse porter un jugement et faire un avis lucide au ministre de l'Environnement et lui éventuellement au gouvernement.

On n'est pas sûr que ça va se faire, mais en tout cas, c'était un des éléments je dirais clés de notre demande, qu'ayant été refusée la demande générique, que vous trouviez une façon, au BAPE, de quand même permettre à trois (3) commissions de se concerter.

Il y a quand même un deuxième élément, et je termine là-dessus, qui nous paraît assez intéressant dans les annonces de la semaine dernière, je n'ai pas encore ma copie papier, j'espère que le représentant de Ressources naturelles et Faune a peut-être quelques copies de "spare" de la Stratégie énergétique, mais il y a un deuxième élément d'annoncé, c'est que la Stratégie dit que la justification, et je pense que le mot est "projet", en tout cas la justification du développement énergétique, pour pas essayer de citer, va aller à la Régie, sur le plan économique et sur le plan social, et que c'est le BAPE qui aura la responsabilité de l'évaluation environnementale.

On ne sait pas ce que ça signifie, je n'ai pas pu lire au complet la section, c'est tout récent, mais depuis plusieurs années maintenant, nous demandons que la Régie ait le mandat de faire la planification intégrée des ressources, et si jamais c'est ça l'intention, en disant qu'il y aura un mandat à la Régie de regarder la justification, je le sais pas, des projets, un projet à la fois, peut-être que le gouvernement a annoncé la semaine dernière une évaluation stratégique du développement énergétique.

On vous demande quand même de faire ce que vous pouvez pour que ça se fasse. Dans la Stratégie énergétique, il y a une référence à date que j'ai pu trouver à une évaluation stratégique, l'exploration gazière sera assujettie à une évaluation stratégique, c'est le mot du document, suivi d'assujettissement au projet d'exploration gazière dans le golfe et l'estuaire et terrestre, à l'article 22 de la loi.

Donc ce qui était flou avant est rendu plus clair dans un cas, et on sait pas pourquoi le gouvernement n'a pas été aussi explicite pour le cas du gaz. Mais la référence à la Régie, nous croyons, vous laisse avec une question à laquelle il faut trouver réponse, mais quelle est l'intention du gouvernement en vous ciblant pour une partie de l'affaire et la Régie pour l'autre.

Alors voilà! On n'est pas intervenu pour porter un jugement ou on fait pas une demande en termes d'impacts locaux.

685

Sans qu'il y ait de gazoduc, on sait même pas comment commencer à voir l'ensemble, mais nous avons quand même suivi les interventions des organismes communautaires de la place, pour ces questions-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

690

Alors messieurs, je vous remercie.

LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

695

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter le groupe Les amis de la vallée du Saint-Laurent.

700

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

705

Vous pouvez vous présenter, monsieur Stainier, pour les fins de la sténotypie.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

710

Oui, André Stainier, président de Les amis de la vallée du Saint-Laurent.

Les Amis de la vallée du Saint-Laurent est un organisme voué, depuis 1986, à la protection et à la promotion des richesses environnementales du Saint-Laurent.

715

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact et nous estimons que plusieurs points méritent une analyse plus approfondie, notamment par le biais d'une audience publique. Ces points sont d'abord:

720

La raison d'être du projet, en référence aux besoins énergétiques du Québec regardés du point de vue de la politique énergétique la plus valable à promouvoir dans la perspective générale d'un développement durable et dans la perspective particulière de la mise en application du Protocole de Kyoto;

725 Autre élément, la raison d'être du projet en référence à l'existence d'autres projets de terminaux méthaniers au Québec mais aussi ailleurs au Canada et ailleurs aux États-Unis, du côté est;

Autre point, l'absence d'un projet de gazoduc associé au projet de terminal;

730 Encore, les connaissances acquises, et les leçons à tirer ailleurs au Canada et à l'étranger sur les impacts environnementaux et sociaux de terminaux méthaniers qui ont déjà fait donc l'objet d'évaluation alors qu'au Québec, on en est à une première;

735 Les impacts physiques, biologiques et esthétiques, paysagers sur les parties des rives, de l'estran et du fleuve touchés par le projet ou proches de celui-ci;

740 Les impacts aussi sur les usages en cours dans ce secteur, la navigation commerciale, la traverse des personnes et des véhicules, la pêche, la chasse, la plaisance, la résidence, la villégiature, les loisirs, l'observation de la nature;

Enfin, les compensations environnementales qui seront fournies pour compenser les pertes et les atteintes éventuelles en matière de ressources touchant les milieux naturels, les habitats, les usages, les paysages.

745 Afin que l'étude de ces points puisse être faite par une instance à la fois compétente, neutre et objective, ainsi que vouée par mandat à la défense et à la promotion exclusive de l'intérêt public, Les amis de la vallée du Saint-Laurent ont demandé la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur ce projet d'implantation d'un terminal méthanier par TransCanada Pipelines Limited et Petro-Canada.

750 Telle est notre demande.

PAR LE PRÉSIDENT:

755 Alors je vous remercie pour la lecture de votre lettre.

LE GROUPE DE GENS DU GRAND CACOUNA ET DES ALENTOURS

760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter le Groupe de gens du grand Cacouna et des alentours.

765 Madame Bouchard, bonsoir. Je vous laisse la parole pour la lecture de votre requête.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

770 Bonsoir. Je représente les gens du grand Cacouna et puis des alentours, c'est-à-dire tout l'est du Québec. On est concerné par le projet d'un port méthanier par les promoteurs TransCanada Pipelines.

775 C'est un projet qui va à l'encontre de l'environnement durable. Notre coin de pays, notre volonté de le garder tel quel, propre, avec un air salin qui nous arrive du fleuve lors des marées montantes, pour notre mont Cacouna qui sert de gîte à beaucoup d'espèces d'oiseaux, de petits animaux de toutes sortes qu'on peut observer lors d'une randonnée en montagne, du haut des belvédères qu'on peut observer lors d'une randonnée des animaux marins. En 2006, c'est une richesse qui est de plus en plus rare.

780 Monsieur le Ministre de l'Environnement et des Parcs, c'est nous qui avons assisté à l'arrivée de la multinationale TransCanada Pipelines, soit disant que le port de mer de Gros-Cacouna avait été construit pour ce projet il y a quarante (40) ans.

785 Nous savons fort bien, les gens de grand Cacouna et de tout l'est du Québec, que depuis ce temps, la planète est beaucoup fragilisée. Nous en connaissons les causes: la mauvaise utilisation par les humains, avec des méthodes toujours polluantes pourvu que cela rapporte, l'appât du gain, toujours plus, au détriment des personnes et de la planète que l'on habite.

790 La question troublante est très claire: dans trente (30) ans, que seront devenus la région du grand Cacouna, Rivière-du-Loup et les municipalités des alentours, tout l'est du Québec. Dans toutes les régions avoisinantes des ports méthaniers du monde, on y retrouve des industries chimiques très polluantes.

795 Il nous faut regarder le présent du grand Cacouna et de l'est du Québec avec les yeux d'un enfant qui, dans trente (30) ans, vivra avec les conséquences de nos décisions, alors que la grande majorité des participantes et participants aux soirées d'information seront soit décédés, soit en centre d'hébergement.

800 C'est avec stupeur que nous, les gens du grand Cacouna et de tout l'est du Québec, constatons comment l'industrie gazière peut manipuler les gouvernements, les responsables municipaux.

805 Il y a quelques semaines, le Premier ministre du Québec, par l'entremise de monsieur Stéphane Bertrand, chef du Cabinet du Premier ministre et ex-vice-président de Gaz Métro, livre la marchandise. En effet, il a finalement eu la tête de monsieur Thomas Mulcair, ministre de l'Environnement, contre lequel l'industrie du gaz avait lancé une guérilla depuis qu'il s'était prononcé après sa visite du port méthanier de Everett de Boston. Il a dit à monsieur Charest: ces projets ne sont pas acceptables au Canada, ni au Québec, ni dans l'Est du Québec.

810 Jusqu'à il y a trois (3) semaines, monsieur Thomas Mulcair représentait un empêcheur
de penser en rond pour faire toujours la même chose payante et développer des ports
méthaniers afin de rendre plus d'énergie non renouvelable. Il devenait impératif qu'il
disparaisse, car TransCanada Pipelines, avec Gaz Métro, Enbridge et Gaz de France se
voyaient menacés.

815

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bouchard, excusez-moi, je crois que vous vous éloignez un petit peu de la
présentation de votre requête; ce que vous dites ressemble un peu plus à un mémoire.

820

J'aimerais savoir si vous avez l'intention de présenter votre mémoire tout de suite ou si
vous allez vous concentrer vers votre requête. Je demanderais votre collaboration, s'il vous
plaît.

825

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

Ce sera pas long, monsieur le Président, je vais accélérer la lecture. Parce que c'est ce
qu'on voulait dire à monsieur Béchar, pourquoi on voulait une audience publique, on voulait lui
expliquer en petites lignes, qu'il commence à comprendre lui-même. Et après, je vais parler de
vous autres, aussi.

830

Ce sera pas long, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

835

Je vous fais confiance.

PAR Mme LUCILLE BOUCHARD:

840

S'il vous plaît, est-ce que vous me permettez? Parfait!

Pensez-y, en remplaçant monsieur Thomas Mulcair par monsieur Béchar, si monsieur
Béchar empêche la construction du port, sa réélection est fortement en péril. Et voilà, la
boucle est bouclée par Stéphane Bertrand, ex-vice-président de Gaz Métro et chef du Cabinet
du Premier ministre du Québec. Monsieur Thomas Mulcair est parti et la fatase de l'industrie
gazière est accomplie.

845

850

Il y a plus de quinze (15) ans que le port de mer de grand Cacouna a été construit;
depuis, beaucoup de choses ont changé, l'environnement, les changements climatiques,
l'utilisation de la planète par les humains, l'érosion des berges du Saint-Laurent. En 2006, c'est
l'énergie renouvelable qu'il faut prioriser.

855 Il est curieux de constater comment des études d'impact d'environnement faites par le promoteur peuvent banaliser les risques en courbes de risques individuels, alors que dans le monde réel tout transport d'énergie comporte impérativement un certain nombre de risques.

860 Les pipelines, par ailleurs, ne sont pas d'une sécurité à toute épreuve. Les statistiques canadiennes sur les incidents sont révélatrices. L'organisme américain, Pipeline Safety Trust fournit une précieuse information à cet égard. Les gens qui se trouvent sur le tracé proposé ont raison de s'interroger quant à leurs propriétés et à leur sécurité. Il y a une zone d'exclusion, lors de construction de ports méthaniers versus les habitations qui sont situées entre six (6 km), huit (8 km) et dix kilomètres (10 km), selon le cas.

865 Monsieur le Ministre de l'Environnement durable, vous êtes certainement au courant, pourquoi ne pas en informer le promoteur.

870 Le promoteur nous dit qu'il n'y a presque jamais d'accidents aux terminaux méthaniers; c'est qu'ils ne sont pas déclarés. En mars 2006, à Anchorage, en Alaska, une fuite du champ pétrolier de Prudhoe Bay, le plus important gisement des États-Unis, à mille kilomètres (1000 km) au nord de la ville d'Anchorage, il y a eu une fuite de deux cent vingt-deux mille litres (222 000 l) de brut dans la toundra, l'une des pires pollutions jamais vues dans cet État, apparemment due à la corrosion.

875 Nous considérons, monsieur le Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Béchar, que vous prenez une position de bris de neutralité dans le processus d'évaluation de projets de terminaux méthaniers au Québec, alors que le processus d'audience publique s'amorce; le projet de TransCanada Pipelines au port de mer du grand Cacouna, monsieur Béchar, vous mettez en péril la crédibilité même du processus public d'une évaluation neutre par l'éventuelle commission d'examen conjointe constituée par le Bureau d'audiences publiques en environnement, le BAPE, et par l'Agence d'évaluation environnementale, ACEE.

Comment les contribuables pourront-ils faire confiance au processus!

885 Monsieur Béchar, vous ne pouvez pas mettre cette bourde sur le compte de l'inexpérience. Nous, les gens du grand Cacouna et des alentours, de l'est du Québec, pensons que cette transparence volontaire donne l'heure juste sur la pensée, sur la véritable signification gouvernementale du développement durable, concept vidé de son véritable sens.

890 Nous sommes toujours convaincus que les véritables solutions énergétiques pour le Québec sont dans les technologies d'avenir, telles les économies d'énergie, l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire et le géothermie.

895 Nous tenons à vous informer, monsieur le Ministre de l'Environnement, que depuis le début de l'élaboration de ce projet, il y a eu beaucoup de désinformation. Aussi, nous les gens

du grand Cacouna et des alentours, de l'est du Québec, avons opté pour de l'information de bouche à oreille. Des gens bien informés, cela replace le climat social qui, depuis deux (2) ans, avait perdu beaucoup d'humour. Nous travaillons dans le même sens que Vision Cacouna qui font un travail ardu, très constructif. Ces personnes ont certainement de l'énergie renouvelable.

900

L'environnement, c'est l'affaire de tous. Nous avons eu une fin de semaine sur l'environnement, à Rivière-du-Loup, les jeunes sont formidables, réceptifs, comprennent très vite pourquoi l'urgence d'agir dans nos moindres gestes. C'est pour cela que nous parlons de nos jeunes au présent et non au futur, ils sont là pour intervenir. Ça vaut la peine de s'arrêter pour les écouter.

905

Lorsqu'on leur parle de changements climatiques, le fleuve Saint-Laurent qui est en désintox, monsieur le Président, ils comprennent que ce n'est pas dans cent (100) années lumières que les répercussions se feront sentir.

910

Une fois par mois, nous avons des nouvelles du bateau Sedna IV qui est dans l'Arctique pour encore huit (8) mois; les nouvelles ne sont pas très bonnes. Les émanations de CH₄, de CO₂, CN₂, il y a six (6) mois, étaient de deux cent quatre-vingt-cinq (285) ppm, par million, le mois passé étaient à trois cent quatre-vingt-cinq (385) ppm, toujours par million, et ça continue de monter en flèche. C'est très inquiétant. Surtout que dans l'Est du Québec, monsieur le Ministre, vous savez que l'on carbure au CO₂, selon les vents.

915

Les statistiques dans les hôpitaux du Bas-Saint-Laurent nous démontrent que trois (3) cas de cancer par jour sont déclarés chez des enfants en bas âge jusqu'en âge avancé.

920

Pour toutes ces raisons, monsieur le Ministre de l'Environnement durable, de la Faune et des Parcs, nous demandons d'être très attentif à notre demande.

Nous ne pouvons pas terminer cette demande d'audience sans signaler le pourquoi de l'appellation Énergie Cacouna par le promoteur. Il y a eu un laisser-aller de nos dirigeants municipaux, à cause que l'énergie, c'est à tout le monde; puis le grand Cacouna, c'est à nous, les contribuables.

925

Dans l'Est du Québec, nous sommes tricotés très serrés, quand il s'agit de notre environnement, de notre santé, de notre qualité de vie. Nous avons de beaux projets sur la table, des projets qui cadrent avec un environnement durable et qui fourniront des emplois immédiatement, permanents, des projets pour amener le tourisme dans notre beau coin de pays, où la tranquillité et la qualité de vie est notre marque de commerce.

930

Merci, monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

935

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, madame Bouchard.

940

VISION CACOUNA

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter Vision Cacouna.

945

Bonsoir. Si vous voulez vous présenter, pour les fins de la transcription.

950

PAR M. CLAUDE GAUMOND:

Oui, mon nom est Claude Gaumond, de Vision Cacouna.

955

En préambule, j'aimerais ça lire la requête qui a été envoyée à monsieur Jean-Thomas Bernard, demandant sa récusation. On a demandé l'autorisation de la lire, est-ce que c'est possible encore?

PAR LE PRÉSIDENT:

960

Oui, toujours.

PAR M. CLAUDE GAUMOND:

965

On a fait une demande de récusation pour monsieur Bernard parce que nous autres, on doute un peu – on doute pas de sa qualité de chercheur, on doute pas non plus qu'il puisse y avoir des intérêts financiers pour monsieur Bernard par rapport à l'énergie. Cependant, nous avons relevé plusieurs informations qui nous permettent de croire que monsieur Bernard est un spécialiste de l'énergie mais aussi un ardent défenseur de la filière des gaz au Québec.

970

"Considérant les déclarations faites par monsieur Jean-Thomas Bernard dans plusieurs médias nationaux, faisant l'éloge de la filière gazière en Amérique du Nord, il nous apparaît irrecevable que monsieur Bernard siége à titre de commissaire aux audiences publiques sur le projet de terminal méthanier à Gros-Cacouna.

975

"En regard de ses positions avouées, il est vraisemblable que monsieur Bernard puisse être en conflit d'intérêts dans ce dossier et que l'on puisse s'interroger sur sa capacité à évaluer de façon impartiale toutes les facettes d'une telle étude. Sa participation aux débats peut

980 éventuellement engendrer un climat d'animosité lors des audiences, sa présence pouvant être perçue par plusieurs comme une provocation et un non-respect de la population cacounoise.

"Cet état de fait peut certainement entacher la validité de voir remettre en question la légitimité de cet exercice se voulant fondé sur le respect des règles de la démocratie.

985 "Pour toutes ces raisons, nous vous prions de reconsidérer la nomination de monsieur Bernard comme commissaire à ces audiences, et nous vous demandons sa récusation."

990 J'aimerais préciser que c'est sans animosité envers monsieur Bernard, que c'est simplement la lecture d'un certain nombre d'informations dans les médias, et aussi lors de ses cours, quand il les donne à l'université où il y a une forte partisanerie en faveur du gaz méthanier.

Maintenant, j'aimerais ça lire exactement pourquoi je suis ici, beaucoup plus en raison de ma demande d'enquête et d'audience publique du BAPE.

995 Premièrement, il faut situer qui est Vision Cacouna. Vision Cacouna, c'est un regroupement de citoyens inquiets de la venue possible d'un port méthanier sur leur territoire. Notre regroupement représente la vision de développement durable de près de cinquante pour cent (50 %) de la population.

1000 Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact des promoteurs du projet "Implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna", ce projet faisant l'objet de cette présente demande d'enquête et d'audience publique.

1005 Après avoir procédé à une analyse de la documentation déposée et après avoir participé à maintes activités d'information, nous estimons que seule la tenue d'une commission d'enquête du BAPE sera en mesure de bien mesurer les véritables enjeux que représente ce projet écologiquement et démographiquement bouleversant pour notre village et pour le Bas-Saint-Laurent.

1010 On peut se poser des questions de plusieurs ordres. Le développement de la filière énergétique du gaz naturel! Tous ces enjeux globaux du développement du gaz naturel en territoire québécois constituent des éléments à considérer pour évaluer la pertinence du projet d'Énergie Cacouna et son inscription dans un cadre plus global de choix énergétique durable.

1015 On pose la question, est-ce qu'on en a vraiment besoin.

1020 Un projet industriel lourd situé au cœur d'une mosaïque d'espaces témoignant d'une richesse exceptionnelle et d'une biodiversité fragile! Il nous semble improbable que l'étude d'impact que nous avons consultée puisse permettre de manière réaliste la conservation des

espaces naturels de Cacouna. La biodiversité et les habitats littoraux, fluviaux et terrestres de ce territoire sont à notre avis menacés par ce projet.

1025 Nous ne croyons pas exact que les mesures d'atténuation proposées par le promoteur
puissent préserver les eaux de surface et souterraines de la contamination pendant les travaux.
1030 Nous doutons du sérieux des données du promoteur qui ne prédisent aucun changement
majeur sur le paysage, sur la qualité de l'air et sur l'environnement suite à ce projet. Le projet
constitue, à notre avis, au contraire, un dérangement écologique significatif notamment en
raison du bruit et de la pollution visuelle sur le site et aux alentours, pendant, durant et après les
travaux.

1035 Le village de Cacouna est un village à préserver de l'industrialisation lourde! Cacouna a
été préservé jusqu'à ce jour de l'industrialisation lourde et constitue une porte d'entrée sur le
Saint-Laurent. Bien conservée, sans pollution et promise à un bel avenir, c'est une des régions
qui est le moins polluée au Québec, actuellement, et elle a réussi à être préservée par un souci
constant de la population de la garder intacte.

1040 La région immédiate est réputée pour sa grande valeur patrimoniale et récréotouristique
et traditionnelle. Vous pouvez, à ce moment-là, consulter plusieurs sites, dont Les plus beaux
villages du Québec, Villages français, et plusieurs autres sites qui en font l'éloge.

1045 Cacouna est un écosystème naturel, c'est une zone naturelle à préserver, qui souffrirait
de l'industrialisation. Le territoire projeté par le promoteur est en raison de la richesse, mais
aussi la fragilité de la biodiversité environnementale difficilement conciliable avec le projet
Énergie Cacouna. On en dit plus long, mais je vous lirai pas tout au complet.

1050 Le milieu humain, la sécurité des populations! La sécurité des populations représente
un autre élément critique qui conditionne la demande d'audience publique au BAPE. Depuis
des dizaines d'années, plusieurs projets semblables ont été proposés en Amérique du Nord.
Plusieurs d'entre eux ont été rejetés par les populations locales, notamment dans les États de
la Nouvelle-Angleterre.

1055 Le principal motif invoqué pour des raisons de sécurité, ces installations doivent
idéalement être érigées loin des populations. À cet effet, on note que des projets américains
récemment autorisés seront réalisés sur des plates-formes en mer, à des kilomètres de toute
population, ce qui est pas le cas à celui de Cacouna.

1060 Plusieurs expertises divergent par des chercheurs indépendants sur les projets. Nous
croyons que toute l'information doit être entendue afin de garantir la sécurité des communautés
locales. Malheureusement, il semble impossible d'accéder à une expertise fiable, en matière de
sécurité pour ce type d'installations dans des conditions de navigation hivernale comme celles
qui prévalent à Cacouna en hiver.

1065 Le promoteur du projet Rabaska juge même la zone dangereuse en raison des vents.
La théorie proposée par le promoteur ne tient à ce jour que sur le papier de l'étude d'impact. Il n'existe aucun port méthanier au monde qui doive affronter cette rigueur climatique.

1070 Considérant que le projet soulève des questions globales et déterminantes pour notre avenir;

Considérant le danger potentiel pour nos ressources patrimoniales, culturelles, touristiques et traditionnelles;

1075 Considérant l'importance et la complexité des enjeux reliés à la biodiversité fragile et exceptionnelle dans ce secteur;

1080 Pour ces motifs, Vision Cacouna est d'avis que seule une commission du BAPE pourra permettre de porter un jugement éclairé et crédible sur le projet d'établissement d'un port méthanier par Énergie Cacouna.

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable, etc., etc.

Merci.

1085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Gaumont.

Monsieur Bernard.

1090

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1095 Je voulais simplement apporter une précision, parce qu'il y avait des éléments additionnels par rapport à la lettre qui avait été acheminée, et qui concerne mon enseignement à l'Université Laval.

Vous pourrez vérifier mon plan de cours, tout le matériel est disponible sur le site Internet, et je vois très difficilement où on peut identifier un parti pris à l'égard des ports méthaniers au Québec.

1100

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1105

LYNDA DIONNE

PAR LE PRÉSIDENT:

1110

Nous allons maintenant inviter madame Lynda Dionne et monsieur Georges Pelletier.

PAR Mme LYNDA DIONNE:

1115

Oui, bonsoir. Mon mari ne pouvait pas être avec moi, ça fait qu'il s'en excuse.

Donc nous autres, on se présente comme spécialistes de l'histoire de Cacouna, auteurs de différents articles dont la brochure des Randonnées du passé, et plusieurs articles dans différentes revues d'histoire, Bas-Saint-Laurent et Rivière-du-Loup.

1120

Et nous, en fait, on est soucieux évidemment du paysage culturel de Cacouna, et comme vous savez, Cacouna est au cœur d'une région, le Bas-Saint-Laurent, qui se vante d'être authentique par ses paysages champêtres, maritimes, pittoresques et historiques. Présentement, Cacouna s'harmonise très bien avec toutes les autres municipalités voisines qui invitent les touristes à découvrir la région.

1125

Mais disons, qu'en sera-t-il lorsqu'il y aura l'installation d'industries lourdes qui dégradera, en fin de compte, notre environnement.

1130

Donc je vais vous lire un petit peu une partie de ma lettre qu'on avait adressée au ministre. Voici quelques préoccupations que nous vous faisons part:

Cohabitation d'industries lourdes avec un environnement naturel! Dans le Bas-Saint-Laurent, la proximité du fleuve est un atout et une richesse pour chaque municipalité et également un attrait déterminant pour le tourisme et l'économie de la région. Le site de Gros-Cacouna a une grande valeur biologique et récréotouristique.

1135

En effet, c'est un endroit exceptionnel pour l'observation des mammifères marins ainsi que pour la vue imprenable du fleuve et des îles. Certaines espèces qui fréquentent les infrastructures du port ne sont généralement visibles qu'au large à bord d'un bateau tandis qu'elles peuvent être observables de la montagne de Gros-Cacouna. Le phoque, le béluga, le petit rorqual, le guillemot à miroir font partie des espèces en péril, menacées ou vulnérables.

1140

Les milieux humides, marais de Cacouna, sont également considérés comme l'un des plus riches habitats fauniques de la région et le troisième en importance au Québec. Ils sont fréquentés par d'étonnantes variétés d'espèces d'oiseaux aquatiques, des barboteurs, des nicheurs, de migrants dont certains sont menacés comme le râle jaune.

1145

1150 Depuis 1995, cet endroit bénéficie d'une mise en valeur des milieux humides et attire un grand nombre de personnes à chaque année. De plus, il est un milieu éducatif car dans le cadre du cours d'écologie du secondaire, il est visité et étudié pour sa biodiversité.

1155 Comment ce projet de port méthanier va conserver ce milieu exceptionnel et respecter les cinq (5) écosystèmes environnants donc: le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, les réserves nationales de faune des îles de l'estuaire et de la baie de L'Isle-Verte, le site ornithologique du marais de Gros-Cacouna et la zone de protection marine Estuaire du Saint-Laurent.

1160 Maintenant la cohabitation d'industrie lourde avec le milieu humain, paysage culturel, patrimoine et archéologie! Pour son cadre historique et pittoresque, Cacouna a été nommé en l'an 2000, par l'Association des plus beaux villages du Québec, comme l'un des trente-deux (32) les plus remarquables dans la province.

1165 Au Bas-Saint-Laurent, Cacouna fait partie d'un circuit touristique avec Kamouraska, Saint-Pascal, Rivière-du-Loup, et L'Isle-Verte. Ceux-ci sont fréquentés non seulement pour leur paysage mais également pour leur histoire, mise en valeur par des circuits balisés.

1170 Cette municipalité, riche en histoire, est reconnue pour sa valeur architecturale, particulièrement avec son église et son presbytère classés monuments historiques et pour certaines demeures traditionnelles, cottages et villas de styles uniques dans la région du Bas-Saint-Laurent.

1175 Le patrimoine paysager avec la perspective du fleuve a une grande importance à Cacouna et confère à certains bâtiments anciens une grande qualité. Comme l'île de Gros-Cacouna est omniprésente sur l'horizon, la majorité du village aurait en arrière-plan ces installations d'industrie lourde. Que deviendrait alors Cacouna qui, depuis 1084, accueille des touristes?

1180 Encore aujourd'hui, les visiteurs le fréquentent pour tous ses nombreux attraits tant naturels qu'historiques. Il possède beaucoup de potentiel, d'ailleurs dernièrement, on a fait la découverte sur Gros-Cacouna d'un site archéologique de peinture rupestre qui semble dater d'au moins mille cinq cents (1500) ans, dans une grotte au nord de la presqu'île, ce qui est une première dans la région.

1185 Sécurité et santé de la population, donc ça fait partie de nos inquiétudes aussi! La sécurité est notre préoccupation première avec l'appréhension d'accidents industriels à proximité de la population. Même si le site du projet est classé zone industrielle par la MRC, aucune industrie lourde de ce genre n'existe au Bas-Saint-Laurent. Ce serait surtout les trois cents (300) familles de Cacouna demeurant dans la proximité qui devraient vivre les conséquences, les désagréments et les risques d'un port méthanier.

1190

Lorsqu'il est question d'inflammabilité du méthane, il n'y a rien de rassurant dans le calcul du promoteur puisqu'il est prouvé qu'il ne faut qu'une concentration de cinq pour cent (5 %) de méthane dans l'air pour qu'un nuage inflammable se forme.

1195

De plus, nous sommes très inquiets des substances polluantes. Selon la brochure d'Énergie Cacouna "Les impacts sur l'environnement", le promoteur prévoit la production annuelle de vingt-cinq tonnes (25 t) de SO₂, de cent quarante-huit tonnes (148 t) de NO, de vingt-cinq tonnes (25 e) de NO₂ et de cent vingt tonnes (120 t) de CO. Toutes ces substances sont des polluants qui risquent d'être dommageables pour notre santé. De plus, ces émissions très significatives de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre ne doivent-ils pas être mis en contexte avec les engagements de Kyoto?

1200

Quant à la circulation des méthaniers sur le fleuve, nous sommes très anxieux, connaissant les changements brusques de la météo, les forts vents, la présence de glace, de brouillard et les difficultés de la navigation de cette partie du fleuve Saint-Laurent.

1205

Donc je termine, je vous remercie de m'avoir écoutée.

1210

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Dionne, merci.

1215

GÉRARD MICHAUD

PAR LE PRÉSIDENT:

1220

Nous allons maintenant inviter monsieur Gérard Michaud.

Bonsoir monsieur, à vous la parole!

PAR M. GÉRARD MICHAUD:

1225

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

Cacouna, 3 avril 2006, monsieur Claude Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Objet, demande d'une audience publique, terminal méthanier Cacouna.

1230

Monsieur le Ministre, l'implantation d'un terminal méthanier par le promoteur Énergie Cacouna suscite un ensemble de questionnements sur les impacts certains de ce projet sur la qualité de vie rurale qui prédomine dans la région de Cacouna-Île-Verte; ici le respect du terroir

1235 est un droit acquis que se partagent les communautés locales dans une perspective de développement durable.

L'objectif de la présente demande d'une tenue d'audience publique par le BAPE est de démontrer l'importance des facteurs environnementaux qui ont fortement modelé la vocation de la zone côtière de l'estuaire sud du Saint-Laurent depuis 1980;

Les impacts cumulatifs prévisibles sur notre environnement naturel et culturel, s'il y a l'implantation d'un terminal méthanier à proximité des communautés rurales, soulèvent de nombreuses interrogations économiques, sociales, culturelles et sécuritaires.

Depuis le début des années 1980, des activités économiques reliées à l'écotourisme se sont déployées sur tout le territoire dans un souci de développement durable et de respect de l'environnement. La population a graduellement pris conscience du fragile équilibre de cette ressource naturelle que constitue le fleuve Saint-Laurent.

Ainsi sont nés le Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, la Zone de protection marine du sud de l'estuaire, le marais de Cacouna, la réserve nationale de faune des îles de l'Estuaire, la réserve nationale de la Baie de L'Isle-Verte, décrétée Site Ramsar.

La gestion de ce pôle d'écotourisme dans la région Bas-Saint-Laurent et du Québec maritime permet d'accueillir annuellement plus de trois cent mille (300 000) touristes, visiteurs de toutes provenances, nationales et internationales, qui participent à la découverte des mammifères marins.

"La proximité des sites d'observation et la relative tranquillité de la mer font d'ailleurs de l'Estuaire du Saint-Laurent l'un des meilleurs sites au monde pour les mammifères marins."

Cette source provient de la Zone de protection du sud de l'estuaire, Institut Maurice-Lamontagne.

Les enjeux majeurs! Le choix du gouvernement du Canada de valider le protocole de Kyoto; le choix du gouvernement du Québec de promouvoir une politique de développement durable; la conservation et la protection des cinq (5) écosystèmes protégés par des lois, règlements et plans d'action; la protection de sept (7) espèces vulnérables et trois (3) espèces menacées en péril qui fréquentent la zone côtière Cacouna-Île-Verte; la nécessité pour le Québec d'établir, de faire connaître et approuver sa stratégie énergétique préalablement à tout développement majeur dans le secteur de l'énergie, particulièrement en ce qui touche les énergies non renouvelables;

Pour les raisons ci-dessus énumérées et considérant que le promoteur TransCanada Pipelines, au nom d'une nouvelle entité qui sera constituée, Énergie Cacouna, n'a pas répondu adéquatement à de nombreuses questions; considérant également que la méthode utilisée par

1280 le promoteur pour évaluer les impacts varie, dans certains cas, de douteuse à non recevable, je demande la tenue d'une audience publique sur le projet d'implanter un terminal méthanier à Cacouna.

Veillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression des mes sentiments les meilleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

1285 Alors merci, monsieur Michaud, pour la lecture de votre requête.

1290 **GASTON HERVIEUX**

PAR LE PRÉSIDENT:

1295 Je vais maintenant inviter monsieur Gaston Hervieux.

Bonsoir, à vous la parole.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1300 Gaston Hervieux, à titre de citoyen. Voilà, j'ai déposé une demande d'audience publique et de moratoire, avec précisions à suivre; alors je tiens à vous faire remarquer que s'il y a précisions, ça dépassera pas une page.

1305 Alors voici, numéro un, demande d'audience publique et de moratoire car il y a lieu à fractionnement de projet, soit qu'on a soustrait le gazoduc et les projets de cogénération et autres, dans un contexte où le Québec possède la ressource énergétique, électricité propre, pour s'autosuffire sans devoir aller à mettre en péril son environnement, sa faune, sa flore, la santé publique.

1310 Ne voyant ce qu'on peut faire avec le gaz naturel, un des principaux responsables du gaz à effet de serre, qu'on peut déjà faire avec l'électricité sans polluer, on a fait du projet Énergie Cacouna un projet local, alors qu'il s'agit d'un projet d'envergure internationale, ce qui renvoie la mise en œuvre de l'accord de Kyoto dont le Canada a souscrit pour faire réduire les gaz à effet de serre, GES.

1315 Rappelons qu'au moins cinq (5) pays anticipent d'exporter du gaz naturel liquéfié, GNL, à Cacouna.

1320 Le promoteur a signalé son intention d'aller à l'encontre de lois, règlements protégeant des espèces en péril, soit en altérant, perturbant, affectant le milieu, l'habitat de ces sites

d'espèces, par l'émission de gaz à effet de serre et les rejets dans l'environnement de diverses substances, produits dangereux découlant de l'exploitation d'Énergie Cacouna, d'où l'intention formelle de porter davantage atteinte à l'avifaune, à l'habitat du poisson, les mammifères marins, la faune, la flore, la santé publique.

1325

Déplorons qu'on veuille se faire dédommager pour acceptation.

Le promoteur, Énergie Cacouna, veut s'installer dans un milieu à fort potentiel de développement récréotouristique et se faire une nuisance au potentiel du port de Gros-Cacouna tant qu'à une utilisation concordante avec les vues anticipées du milieu régional, je réfère entre autres au Parc Saguenay-Saint-Laurent, au futur parc de l'estuaire du Saint-Laurent, aux îles qui s'y retrouvent, les milieux patrimoniaux, les paysages, etc.

1330

Tant qu'au port de Cacouna, des bateaux de croisière pourraient y accoster en tout temps pour favoriser le développement récréotouristique, etc.

1335

Plusieurs substances ou produits dangereux, tant dans leurs description, utilisation, synergie, disposition, retombées sur les terres agricoles, entre autres, ne sont pas assez élaborés par le promoteur. Demande de rendre disponible la liste complète de toutes les substances, produits à utiliser dans le projet de port méthanier en exploitation, leurs description, utilisation, rejets, synergie.

1340

Le promoteur paraît vouloir porter à l'ingénierie détaillée des réponses à des questions qui doivent être répondues maintenant. Demande le plan global de tous les équipements, bâtiments, sites de dépôt de rejets, de transformation, avec chacun leur description, leur relocalisation, interrelations.

1345

Les effets "globals" de ce projet, à moyen et long termes sur le milieu, la santé publique, etc., doivent être investigués davantage. Dépôt d'un plan d'urgence et effets à moyen et long termes des polluants sur la santé publique et l'environnement.

1350

Je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355

Je vous remercie pour la lecture de votre requête.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

1360

Excusez, je voulais faire une précision.

En ce qui concerne la demande de moratoire, j'aurais dû le faire au début mais j'avais oublié de prendre une note, c'est-à-dire qu'on peut pas échapper au processus d'audience

1365 publique actuel, il est en cours, on peut pas l'arrêter d'aucune manière, alors ce qu'on
demande, c'est que le moratoire soit levé après l'audience, c'est-à-dire ne pas produire le
rapport d'audience publique tant qu'on n'aura pas le second projet, qui est le gazoduc et ce qui
s'y rattache, pour pouvoir revenir en audience et faire une évaluation globale du projet, de
manière à permettre d'en évaluer ses impacts "globals".

1370 Et aussi, j'adhère à l'idée de l'UQCN d'en faire aussi un moratoire pour attendre que
l'ensemble des projets soit évalué, pour pouvoir en tirer une conclusion globale. Je vous
remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 Je vous remercie.

1380 **ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

PAR LE PRÉSIDENT:

1385 Nous allons maintenant inviter l'Association québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique.

Bonsoir, alors si vous voulez vous identifier pour les fins de la sténotypie.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

1390 Bonsoir. Je me présente, André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte
contre la pollution atmosphérique, et porte-parole de la Coalition Québec vert Kyoto. Et j'ai à
mes côtés mon collègue, Mathieu Castonguay, ingénieur à l'emploi de l'AQLPA.

1395 Alors tout d'abord, j'aimerais souligner que nous étions cosignataires avec le l'UQCN et
Nature Québec pour une demande d'audience générique qui, malheureusement, n'a pas eu
lieu. Alors pour nous, on entre dans ce processus-là de façon mal éclairée, et on tenait à vous
le souligner dès le départ.

1400 Alors sans plus tarder, je vais faire la lecture de la demande et amener certains
commentaires très brefs.

1405 Nous estimons que le contexte des changements climatiques nous impose de bien
évaluer la justification énergétique, les alternatives et les effets du projet sur les engagements
internationaux; on parle ici, bien sûr, du Protocole de Kyoto auquel nous faisons partie.

1410 L'effet du projet sur le marché de l'énergie et sur les émissions de gaz à effet de serre du Québec et du Canada devrait aussi être étudié d'une manière attentive. Et c'est là que ça devient important non seulement d'avoir une audience générique, mais aussi d'avoir l'ensemble du projet, pour bien pouvoir situer ce projet-là dans un contexte précis.

1415 Nous entendons d'ailleurs profiter de la tenue de l'audience publique pour présenter notre opinion sur le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna. Nous aborderons les aspects suivants: la justification énergétique et les besoins en énergie du Québec; les émissions de gaz à effet de serre du projet au Québec et à l'étranger; les implications du projet versus le Protocole de Kyoto.

1420 Il y a toutes sortes d'aspects, mais un des aspects aussi très important sur lequel il faudra certainement obtenir des réponses, c'est quant au bilan que les grands émetteurs finaux vont ajouter au bilan canadien, et surtout qui paiera la facture pour les gaz à effet de serre si ça participe à nous faire manquer la cible de Kyoto.

1425 Nous espérons donc que l'audience publique permettra de répondre aux questions soulevées jusqu'à maintenant. Nous sommes convaincus que l'étude approfondie du projet et de ses implications dans le cadre du processus d'audience publique éclairera la population québécoise sur les avantages et les inconvénients liés au projet.

1430 En terminant, nous tenons à vous signifier que l'AQLPA déposera un mémoire étayant notre opinion, au cours du processus, quand même.

Et j'aimerais céder la parole à mon collègue, Mathieu Castonguay, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

1435 Très bien, allez-y, monsieur Castonguay.

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

1440 Merci. Nous attendons grandement des résultats de la part des audiences publiques. Nous nous questionnons énormément concernant la justification du projet, principalement en raison de l'absence d'un marché, vu que le terminal n'est pas connecté par un gazoduc, on se demande à quoi il sert, et on attend beaucoup de réponses de la part du promoteur à ce niveau-là.

1445 Et la même chose au niveau des gaz à effet de serre, nous trouvons très peu de références dans l'étude d'impact concernant les émissions des gaz à effet de serre pour l'ensemble du projet, c'est-à-dire les émissions qui sont en amont du projet et les émissions qui sont en aval du projet, qui sont reliées à l'utilisation ou l'exploitation du terminal. On trouve très

1450 peu d'informations dans les documents qui sont présentement publics, et nous espérons avoir des réponses dans le cadre des audiences publiques.

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 Très bien, je vous remercie.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

1460 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors nous allons maintenant inviter le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

1465 Bonsoir madame, si vous voulez bien vous identifier.

PAR Mme LUCE BALTHAZAR:

1470 Luce Balthazar, directrice du Conseil de l'environnement. Alors je vais vous lire rapidement la lettre qui reprend plusieurs arguments qui ont déjà été évoqués un peu plus tôt.

1475 Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a pris connaissance de l'étude d'impact des promoteurs, et après avoir procédé à une analyse de la documentation, il estime que seule la tenue d'une commission d'enquête du BAPE sera en mesure de satisfaire l'ensemble des préoccupations soulevées par le projet.

1480 Je rappelle, pour le bénéfice de tous, que le Conseil de l'environnement est un organisme qui existe depuis 1977 dans la région, voué à la concertation régionale en matière d'environnement et de développement durable.

Le Conseil de l'environnement s'est impliqué beaucoup, aussi, dans le premier projet de terminal méthanier en 1981.

1485 Alors les motifs de notre demande tournent autour de trois (3) grands volets que je vais décrire comme suit, le premier s'intitule "Le développement de la filière énergétique du gaz naturel". Alors trois (3) projets d'implantation de terminaux méthaniers sont en cours au Québec. Il est à noter que selon la Coalition Québec vert Kyoto, ces initiatives représentent environ quatre (4) fois la consommation quotidienne de gaz naturel au Québec.

1490 Pour assurer une prise de décision éclairée, le projet Énergie Cacouna doit être examiné dans une perspective élargie qui tiendra compte de tous ces éléments qui oeuvrent en

faveur d'une croissance de la filière du gaz au Québec. Rappelons qu'il s'agit d'une forme d'énergie non renouvelable pour laquelle se profile un avenir sujet à des fluctuations.

1495 De plus, mal utilisé, le gaz naturel peut générer des émissions très significatives de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Le bilan des émissions de GES lié à l'utilisation des nouveaux volumes de gaz naturel qui arriveront sur le marché doit être mis en contexte avec le respect des engagements de Kyoto.

1500 Pour nous, l'évaluation des enjeux du développement et du transport des hydrocarbures dans le Saint-Laurent doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. Celle-ci devrait porter sur une planification d'ensemble de tous les aspects du développement de cette filière, incluant la construction des ports méthaniers, d'équipements et d'infrastructures connexes, on pensera immédiatement au gazoduc.

1505 Cette évaluation devrait également examiner des scénarios d'utilisation de ces nouveaux approvisionnements pour garantir un usage adéquat et efficace du gaz naturel. L'examen de ces scénarios est d'autant plus justifié qu'une ouverture à un développement significatif de cette filière au Québec permettrait éventuellement d'alimenter des marchés hors Québec.

1510 Alors tous ces enjeux globaux du développement du gaz naturel en territoire québécois constituent des éléments à considérer pour évaluer la pertinence du projet d'Énergie Cacouna et son inscription dans un cadre plus global de choix énergétique durable.

1515 Le deuxième volet s'intitule "Un projet situé au cœur d'une mosaïque d'espaces témoignant d'une richesse exceptionnelle et d'une biodiversité fragile". Alors il y a plusieurs préoccupations environnementales spécifiques au projet, mais ce qu'on souligne surtout, c'est qu'en raison de la richesse mais aussi de la fragilité de la biodiversité environnante, Gros-Cacouna est situé à la croisée de plusieurs aires qui bénéficient de mesures de protection ou de reconnaissance de leur valeur au plan environnemental. Je les nommerai pas, on en a déjà fait quelques énumérations plus tôt.

1525 Cette mosaïque d'espaces autour du site témoigne avec éloquence du caractère exceptionnel mais aussi vulnérable des écosystèmes avoisinants. En effet, le secteur est fréquenté par une abondante faune, dont plusieurs espèces peuvent être considérées en péril, menacées ou vulnérables. On nommera par exemple le béluga du Saint-Laurent, le faucon pèlerin, le râle jaune.

1530 Troisième volet, qui s'intitule "Le milieu humain, la sécurité des populations et la préservation de ressources patrimoniales, récréotouristiques et traditionnelles". Alors la région immédiate est réputée pour sa grande valeur patrimoniale, récréotouristique et traditionnelle. Cacouna fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec; elle constitue aussi un attrait touristique majeur et est située à proximité des bureaux administratifs de la Première

1535 Nation malécite de Viger, autour duquel on a constaté un site d'art rupestre qui a été enregistré à l'inventaire des sites archéologiques du Québec.

1540 La sécurité des populations représente un autre élément critique qui conditionne la demande d'audience publique du BAPE. Depuis quelques années, des dizaines de projets semblables ont été proposés en Amérique du nord. Plusieurs d'entre eux ont été rejetés par les populations locales, notamment dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

1545 Le principal motif invoqué concerne la localisation des installations, à savoir les appréhensions face au risque d'accidents industriels majeurs. En effet, pour des raisons de sécurité, ces installations doivent idéalement être érigées loin des populations. À cet effet, on note que des projets américains récemment autorisés seront réalisés sur des plates-formes en mer, à des kilomètres de toute population.

1550 Alors considérant que le projet soulève des questions globales et déterminantes pour l'avenir des Québécois et des communautés locales;

Considérant le potentiel des ressources patrimoniales, culturelles, touristiques et traditionnelles en œuvre dans ce milieu;

1555 Et considérant l'importance et la complexité des enjeux liés à la biodiversité fragile et exceptionnelle dans ce secteur;

1560 Pour ces motifs, le Conseil de l'environnement est d'avis que seule une commission du BAPE pourra permettre de porter un jugement éclairé et crédible sur le projet d'établissement d'un port méthanier par Énergie Cacouna.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, madame Balthazar.

1565

MICHEL DIONNE

1570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter monsieur Michel Dionne. Bonsoir, à vous la parole.

PAR M. MICHEL DIONNE:

1575

Je m'appelle Michel Dionne, je suis citoyen du village de Cacouna.

1580 Disons que dans ma lettre, il est question aussi un peu d'opinion, j'étais pas au courant, disons, des restrictions dont vous avez parlé au début.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez y aller sans crainte.

1585 **PAR M. MICHEL DIONNE:**

Monsieur Claude Béchar, Cabinet du ministre.

1590 Monsieur le Ministre, après avoir pris connaissance des publications d'Énergie Cacouna ainsi que d'informations transmises dans les journaux locaux, je considère que le projet d'implantation d'un port méthanier à Gros-Cacouna doit absolument être évalué par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

1595 En tant que citoyen de Cacouna, et en tant que diplômé en chimie, je m'inquiète beaucoup des conséquences qu'un tel projet aura sur la qualité de l'air et sur les dangers auxquels nous serons exposés.

1600 Je crois que la qualité de l'air sera grandement altérée par les émissions atmosphériques reliées aux activités du port méthanier. Selon la brochure intitulée "Les impacts sur l'environnement" d'Énergie Cacouna, on prévoit qu'il y aura respectivement production annuelle de vingt-cinq tonnes (25 t) de SO₂, dioxyde de soufre; cent quarante-huit tonnes (148 t) – là, je répète ce qui a été dit tout à l'heure – cent quarante-huit tonnes (148 t) de NO, monoxyde d'azote; vingt-cinq tonnes (25 t) de NO₂, dioxyde d'azote; cent vingt tonnes (120 t) de CO, monoxyde de carbone.

1605 Et il en manque, disons qu'il y a l'ozone qui est pas mentionnée, j'ai pas les quantités, je sais que ça va être produit par les génératrices qui seront utilisées. Et je ne fais pas mention, non plus, des particules en suspension qui vont probablement nous tomber en très grandes quantités, qu'on aura aussi à respirer.

1610 Bon, lorsqu'on regarde ces substances-là, exprimées en tonnes, disons que c'est pas très très frappant; mais si on fait la sommation de ces substances-là et qu'on les met en termes d'émissions en livres par jour, ça donne mille sept cent quarante et une livres (1741 lb) par jour.

1615 Vous savez, ces substances produites en grandes quantités sont toutes classées par le SIMDUT comme étant des matières très toxiques, ayant des effets immédiats graves. Bon, pour ceux qui sont pas au courant en quoi consiste le SIMDUT, d'abord c'est un système pancanadien, c'est un système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. Donc les informations sont sur des fiches signalétiques.

1620

Ce système-là est largement utilisé dans les institutions d'enseignement supérieur et puis aussi en milieu de travail. Donc je tiens à rappeler ici que ces matières-là sont classées comme très toxiques, et ils vont en émettre tout près de deux mille livres (2000 lb) par jour. Donc je trouve ça fort inquiétant.

1625

Donc je poursuis la lecture de la lettre! Pourtant, Énergie Cacouna se limite à les qualifier de matières polluantes. Elle ne fait aucune allusion à leurs effets néfastes sur la santé.

1630

De plus Énergie Cacouna évalue les concentrations de ces substances polluantes dans l'air en faisant référence à une zone de vingt-cinq par vingt-cinq kilomètres (25 km X 25 km), ils appellent ça une zone de modélisation. C'est, à mon avis, une zone beaucoup trop étendue.

1635

Étant donné que la majorité des gens du village seraient en réalité à moins de cinq kilomètres (5 km) de l'éventuel port méthanier, il aurait été je crois – je donne une opinion personnelle – plus pertinent d'établir le modèle par rapport à une zone de cinq par cinq kilomètres (5 km X 5 km). Étendre davantage la zone de modélisation équivaut à diluer les concentrations des substances polluantes, ce qui donne une image fautive de la réalité, les concentrations réelles étant plus élevées.

1640

Concernant la sécurité, plusieurs scénarios d'accidents ont été étudiés d'une part par DNV, entreprise norvégienne d'expertise en analyse et en gestion de risques mandatée par Énergie Cacouna et, d'autre part, par le docteur James Fay de l'Institut de technologie du Massachusetts qui est le consultant pour Vision Cacouna, c'est le groupe représentant les opposants au projet.

1645

Il y a beaucoup de divergences entre les deux (2) expertises en ce qui a trait à la zone de danger thermique et à la zone d'inflammabilité. Elles sont toujours plus courtes lorsqu'il s'agit de l'évaluation de DNV et DNV rejette certains scénarios d'accidents évoqués par le docteur Fay, en niant leur possibilité. Là on peut se demander qui a raison.

1650

Minimiser les risques peut entraîner des conséquences tragiques. Dans une telle situation, ne vaudrait-il pas mieux opter pour la prudence en acceptant la zone d'exclusion la plus grande, c'est-à-dire en accordant plus de crédibilité aux résultats du docteur Fay! C'est mon opinion personnelle.

1655

1660

En entreposant non loin du village des quantités, non loin du village, j'entends par là ici que les premières habitations sont à un point cinq kilomètre (1,5 km) du futur emplacement du port méthanier, il y en a même à moins d'un kilomètre (1 km), et puis l'école du village est à deux virgule cinq kilomètres (2,5 km), donc c'est pas très loin, je reprends au début du paragraphe, en entreposant non loin du village des quantités massives de méthane, soit un volume de trois cent vingt mille mètres cubes (320 000 m³) de méthane liquéfié, nos vies seraient délibérément mises en danger.

1665 Le méthane forme un mélange inflammable dans l'air aussitôt que sa concentration atteint cinq pour cent (5 %); donc c'est cinq mille litres (5000 l) de méthane par cent mille litres (100 000 l) d'air, donc ça n'en prend pas beaucoup. Une fuite de gaz pourrait très facilement former le mélange inflammable qui envelopperait une grande partie du village; il suffirait alors de peu pour engendrer la catastrophe, ça prend juste le simple fait d'allumer une cigarette ou d'activer l'interrupteur de lumière.

1670 En plus d'une fuite possible de gaz à partir des deux (2) réservoirs d'entreposage, il y a la possibilité d'une fuite à partir du gazoduc et à partir de la perforation des deux (2) réservoirs d'un méthanier. Énergie Cacouna ne peut pas nous garantir à cent pour cent (100 %) que de tels accidents n'arriveront pas.

1675 En d'autres mots, en réalisant le projet d'implantation du port méthanier, Énergie Cacouna s'appropriera en quelque sorte le droit de jouer à la roulette russe avec nos vies.

1680 On a fait voter le village sur le projet d'implantation de ce port méthanier alors que tous les enjeux n'étaient pas connus, puisqu'on ne savait rien concernant les risques associés au gazoduc. On ne savait même pas où il allait passer. C'est inconcevable. On ne peut se prononcer sur un tel projet sans en avoir évalué tous les aspects.

1685 De toute façon, lorsqu'il y a des risques concernant la santé et la sécurité de la population, on ne doit pas prendre de vote là-dessus. Ce n'est pas à une majorité de décider arbitrairement pour les autres. La loi doit nous protéger de la même façon qu'elle protégera désormais les non-fumeurs des fumeurs.

1690 Il est beaucoup question de l'amincissement de la couche d'ozone et du réchauffement de la planète. Pourtant on continue de polluer l'environnement. La combustion du méthane ne laisse pas de résidu, mais elle produit du CO₂, gaz à effet de serre.

1695 D'autre part, les gaz polluants produits par la regazéification des substances ci-haut mentionnées auront aussi un effet de serre important, il y a aura selon Énergie Cacouna une émission totale annuelle équivalente à cent mille tonnes (100 000) de CO₂, toutefois cette affirmation ne fait pas l'unanimité.

1700 Monsieur André Bélisle, justement qui est ici aujourd'hui, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, prétend que ce qui sera produit correspondra plutôt à cinq cent mille tonnes (500 000 t) de gaz à effet de serre. Ça, c'est cité dans le journal Le Soleil, le 11 novembre 2004. Donc c'est cinq (5) fois plus élevé que ce qui est annoncé par Énergie Cacouna.

1705 Si le projet se réalise, cela ne va sûrement pas améliorer la réputation peu reluisante du Québec en matière de pollution. Il a été cité dans La Presse du 14 octobre dernier, c'est un article de Charles Côté: le Québec est devenu le cancre du réchauffement climatique au

1710 Canada. C'est au Québec que les émissions annuelles de gaz à effet de serre ont le plus augmenté en 2003, selon un rapport fédéral. L'augmentation de sept virgule un pour cent (7,1 %) entre 2002 et 2003 est la plus importante jamais observée dans la province; c'est deux (2) fois plus vite qu'en Alberta et trois (3) fois plus vite qu'en Ontario.

Je vous remercie pour votre attention, je vous prie de recevoir, monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

1715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci, monsieur Dionne, pour la lecture de votre requête.

1720

GUY BEAULIEU

PAR LE PRÉSIDENT:

1725

Nous allons maintenant inviter monsieur Guy Beaulieu.

Bonsoir monsieur.

PAR M. GUY BEAULIEU:

1730

Bonsoir. Mon nom est Guy Beaulieu, un citoyen de Cacouna. J'adressais ma requête à monsieur Béchar, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1735

Monsieur le Ministre, dans le cadre du projet d'implantation d'un terminal méthanier à Cacouna par le promoteur Énergie Cacouna, je requiers par la présente un examen public de ce projet au moyen d'une audience publique afin d'en faire toute la lumière et d'en connaître toutes les implications à court, à moyen et à long termes pour sa population et son habitat.

1740

Comme citoyen de Cacouna depuis vingt-cinq (25) ans, natif de Saint-André de Kamouraska, j'ai choisi ce village, encore un des plus beaux du Québec, pour ce qu'il m'offrait : sa qualité de vie avec, entre autres, son air pur, ses paysages grandioses, sa quiétude, sa sécurité et sa proximité de Rivière-du-Loup.

1745

Mais voilà qu'une ombre se profile à l'horizon: l'établissement d'une industrie lourde polluante et à risques entraînant des retombées négatives malheureusement durables. Alors que bien des endroits des États-Unis refusent de voir l'implantation de tels terminaux et donc de vivre à proximité, pourquoi Cacouna recevrait-il une pareille entreprise avec la problématique de dégradation majeure de notre environnement aquatique, terrestre et aérien.

1750 Au début de cette perspective, avant de pouvoir véritablement prendre position et de
m'exprimer adéquatement, je me suis informé et j'en suis arrivé au constat suivant; j'ai une note
en bas de page, à mon humble avis, les résultats au référendum concernant ce projet ont été
faussés par le manque d'information complète et rigoureuse, exemple, valeur future de nos
maisons, assurances et taux de taxation modifiés, tracé du gazoduc, et par les promesses
1755 pécuniaires de la part du promoteur.

 Comme citoyen de Cacouna, pour la préservation de ma qualité de vie, de celle de ma
famille et de mes concitoyens, il m'est impossible d'être en accord, même partiellement, avec ce
projet. Je m'oppose donc à la venue d'un terminal méthanier sur le territoire de ma nouvelle
1760 municipalité réunifiée.

 Notre village et notre région ne sont même pas concernés directement par l'utilisation
énergétique du méthane; alors pourquoi polluer notre magnifique coin de pays, altérer notre
sécurité et hypothéquer ainsi notre qualité de vie et celle des générations futures?

1765 Je suis donc devenu membre de Vision Cacouna, organisme voué à l'information et à la
sensibilisation de notre population face aux véritables enjeux et aux risques inhérents à ce
projet.

1770 Mon but avoué est vraiment que le ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs du Québec rejette ce projet et aide plutôt ma collectivité à la
réalisation de projets durables de développement respectueux de ce que nous sommes et
voulons devenir: un coin de pays en région, fier et dynamique, conscient de sa richesse
patrimoniale collective et désireux de participer à sa croissance et à son rayonnement:
1775 écotourisme, accès au fleuve, route bleue, randonnées pédestres, montagne de Cacouna à
proximité du port de mer, route verte, centres de santé, cohabitation avec les Malécites,
utilisation diversifiée, cabotage du port de mer de Cacouna.

 Pour conclure, je ne suis donc pas un défaitiste ni un alarmiste, je suis plutôt un
1780 enseignant de trente-deux (32) ans de carrière, français au secondaire, qui désire manifester
mon opposition à l'implantation de ce terminal méthanier et à le voir être remplacé par des
projets concrets de développement durable et enrichissant pour notre collectivité, pour notre
région et pour le Québec.

1785 Je vous prie d'agréer, cher monsieur le Ministre, mes salutations les plus distinguées.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790 Merci monsieur Beaulieu pour la lecture de votre requête.

MOUVEMENT AU COURANT

1795 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter le Mouvement Au Courant.

1800 Bonsoir monsieur Burcombe, si vous voulez bien vous identifier pour les fins de la transcription.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1805 Bonsoir monsieur le Président. John Burcombe, représentant du Mouvement Au Courant. Alors d'abord, je vais lire la lettre adressée au ministre.

1810 Ayant participé dans les diverses étapes de la procédure d'évaluation environnementale du projet Énergie Cacouna jusqu'ici, le Mouvement Au Courant demande maintenant la tenue des audiences publiques par le BAPE.

L'intérêt du Mouvement Au Courant pour ce projet découle de ses buts principaux que le groupe bénévole poursuit depuis 1989, soit de veiller à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de promouvoir la participation publique dans les processus décisionnels.

1815 D'abord il faut dire que l'étude d'impact est prématurée puisqu'elle devrait être encadrée par la Stratégie énergétique du Québec, qui vient d'être dévoilée la semaine passée, par hasard, et le Projet de stratégie sur les changements climatiques du Québec, deux (2) documents que nous attendons toujours du gouvernement. En effet, la raison d'être du projet devrait être déterminée par ces documents.

1820 En l'absence de ces stratégies, le Mouvement Au Courant, avec d'autres groupes, ont demandé, en vain, qu'un mandat soit donné à la Régie de l'énergie afin d'étudier le secteur gazier et le rôle possible des terminaux méthaniers. Les groupes ont recommandé que ce mandat serait exécuté en suivant la procédure publique utilisée avec succès pour l'avis sur le projet du Suroît.

1825 Donc faute d'encadrement sur le besoin des ports méthaniers, ce sera aux audiences publiques sur l'étude d'impact du projet Énergie Cacouna que la justification globale de l'importation de gaz naturel liquéfié doit être débattue.

1830 Cependant, le fait que le gazoduc pour connecter le terminal au réseau de transmission de gaz naturel est absent de l'étude d'impact va hypothéquer sérieusement le débat à cause, notamment, de l'absence de l'Office national de l'énergie du dossier.

1835 En conséquence, le promoteur ne sera pas obligé de répondre, sous serment, aux questions statutaires de l'Office national de l'énergie destinées à établir l'utilité publique du projet. Ces questions porteraient, entre autres, sur la rentabilité économique du projet, sa faisabilité technique, ses sources de gaz naturel liquéfié et les acheteurs de gaz naturel visés.

1840 Donc nous répétons, encore une fois, que l'examen et l'évaluation de ce projet seront incomplets sans considération du gazoduc pour connecter le terminal au réseau de transmission de gaz naturel. En effet, le promoteur n'a pas répondu avec le niveau de détail demandé. Le projet ne peut pas fonctionner sans gazoduc, donc il faut examiner le gazoduc et le terminal comme un ensemble.

1845 À notre avis, il y a deux (2) autres lacunes majeures dans l'étude d'impact: la considération des gaz à effet de serre et le traitement des effets cumulatifs.

1850 Pour les gaz à effet de serre, nous avons demandé que le promoteur comptabilise les émissions de ces gaz pour le cycle complet du gaz naturel, de son extraction jusqu'à sa combustion. Nous attendons donc une analyse étoffée semblable à celle fournie par le promoteur du projet Rabaska, qui présente des résultats pour différents scénarios de l'offre et de la demande de gaz naturel

1855 Quant aux effets cumulatifs, certaines informations sont éparpillées à travers l'étude d'impact. Nous attendons plutôt un rapport distinct qui rassemble, de façon méthodique, l'analyse des effets cumulatifs avec des limites spatiales et temporelles bien définies. L'analyse doit certainement inclure l'aménagement original du port de Gros-Cacouna et les modifications subséquentes.

1860 D'autres sujets à traiter lors des audiences et il y a une liste: le processus TERMPOL concernant les aspects de navigation marine des méthaniers; la participation publique dans ce processus TERMPOL; le choix d'une cheminée pour évacuer des excédents de gaz naturel par rapport à une torchère; et l'éventuelle production d'électricité à partir de gaz naturel.

1865 Alors ça, c'est la lettre adressée au ministre, mais vous connaissez bien que j'ai aussi adressé deux (2) lettres à la Commission elle-même. Premièrement, la première lettre, en date du 24 avril, demande:

1870 Étant donné que la Commission d'examen conjointe sur le projet Énergie Cacouna, la Commission est constituée en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale, cette Commission est tenue de satisfaire les exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec.

1875 Alors il y a deux (2) points dans la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale qui, pour moi, devraient être pris en compte par la Commission, et je cite, d'abord, c'est:

1880 "De veiller à l'obtention des renseignements nécessaires à l'évaluation environnementale d'un projet et veiller à ce que le public y ait accès".

Et une autre citation:

1885 "La Commission a le pouvoir d'assigner devant elle des témoins et de leur ordonner de produire des documents et autres pièces qu'elle juge nécessaires en vue de procéder à l'examen dont elle est chargée."

1890 Alors avec ces considérations, le Mouvement Au Courant et d'autres intervenants sont de l'opinion que les informations fournies dès à présent par le promoteur sont insuffisantes pour procéder à un examen complet du projet, notamment à cause de l'absence des informations sur le gazoduc nécessaire pour raccorder le terminal méthanier au réseau de transport de gaz naturel.

1895 Nous demandons donc que la Commission décide d'ores et déjà si elle pourra respecter son mandat de procéder à une évaluation et examen rigoureux et complet des impacts environnementaux des projets sans des informations détaillées sur le gazoduc.

1900 Ça, c'était la première lettre, et c'était suivi par un complément d'information, où on a voulu apporter à l'attention de la Commission une lettre adressée à monsieur Stéphane Dion, alors ministre de l'Environnement, au sujet de la portée, sur quels sujets devraient être traités dans l'étude d'impact du projet Énergie Cacouna. Alors nous avons demandé que la portée doit inclure le gazoduc.

1905 Et dans sa réponse, le ministre indique qu'il ne modifiera pas la portée, ça veut dire qu'il n'exige pas que le gazoduc soit inclus, mais il demande que les effets de la construction d'un éventuel gazoduc soient pris en compte dans l'examen des effets cumulatifs.

1910 Alors à notre avis, toujours, il y a pas suffisamment d'informations, et comme on a déjà demandé, on demande un rapport distinct sur les effets cumulatifs, et à notre connaissance, un tel rapport n'a pas été produit jusqu'ici.

Alors pour nous, la Commission d'examen conjointe devrait suspendre les audiences le temps nécessaire pour le dépôt et l'évaluation de la conformité d'un rapport en bonne et due forme sur les effets cumulatifs.

1915 Alors ça, c'est deux (2) lettres adressées à votre Commission, pour lesquelles on attend toujours des réponses.

PAR LE PRÉSIDENT:

1920 Merci, monsieur Burcombe.

1925 D'entrée de jeu, après avoir pris connaissance de vos lettres, j'ai procédé à une modification au discours pour apporter une précision sur la portée du projet. Alors bien entendu, on a examiné la question dès le début, et il nous apparaît clair, et lorsque même on discute avec les conseillers juridiques du BAPE et de l'Agence, que la portée du projet est le terminal et non le gazoduc.

1930 Soit dit en passant, ça veut pas dire que du côté du gazoduc, il y a une nuance à apporter, bien entendu, à quel marché c'est destiné, je crois que c'est opportun d'en discuter, parce que sans ça, ça aurait pas de sens, faire un terminal si on n'a pas d'idée à quoi doit servir le gaz naturel qui serait gazéifié.

Malheureusement, il n'y a pas d'étude d'impact sur le gazoduc, donc on est incapable d'en évaluer les impacts. C'est une réalité.

1935 Donc nonobstant le fait que la portée du projet, donc les mandats qui nous ont été confiés, qui ont été confiés à la Commission par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et le ministre de l'Environnement, lorsqu'on regarde la lettre mandat, la portée du projet est vraiment le terminal méthanier.

1940 J'aimerais aussi apporter une précision. Il est arrivé par le passé que des commissions du BAPE et des membres du BAPE ont déjà, il y a quelques années de ça, lors de consultations sur d'éventuelles réformes de la procédure, manifesté le souhait que les accessoires essentiels fassent partie d'un examen coordonné des projets, mais disons du côté du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, il y a jamais eu d'amendement dans ce sens-là.

1945 Donc en considérant tous ces éléments-là, la seule chose que je peux vous dire, c'est la portée du projet, l'examen du projet, ça porte seulement sur le terminal méthanier. C'est ce que je peux vous dire sur ce sujet.

1950

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1955 Si vous me permettez, monsieur le Président, c'est que cette audience représente la première dans le cadre de cette nouvelle entente entre le Canada et Québec, où ce sont pas seulement les exigences de la loi du Québec à respecter, mais les aspects de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

1960 Et pour moi, les citations que j'ai lues, pour moi, mettent plus d'emphase, plus de responsabilité, en effet, sur la Commission de décider si elle a suffisamment d'informations. Je crois que la Commission, une fois constituée, est plus ou moins indépendante et a le pouvoir de décider si elle peut faire son travail avec l'information qui est rendue disponible.

1965

Et ma question était: est-ce que la Commission considère qu'elle a suffisamment d'informations pour procéder à l'examen du projet. Et je conclus que vous avez dit oui. Mais c'est toujours contesté.

PAR LE PRÉSIDENT:

1970

Effectivement, c'est un des objectifs de la première partie de l'audience, donc le public, la Commission va poser des questions. Après la première partie, la Commission va faire un bilan, un "debriefing", comme on dit en bon français, sur l'ensemble de l'information.

1975

Dans ce cas-ci, il est clair, en vertu des articles 16.1 et 16.2 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, la Commission doit être en mesure, en fonction des impacts ou des effets environnementaux significatifs qui sont identifiés, la Commission doit être en mesure, normalement, de pouvoir statuer sur l'importance de ces effets-là.

1980

Bien entendu, si la Commission, dans les effets qu'elle identifie, juge qu'elle n'a pas l'information pour statuer, bien, elle va demander l'information additionnelle, à ce moment-là, au promoteur.

1985

Donc c'est ce que je peux vous dire à ce stade-ci, mais disons, la Commission commence son travail aujourd'hui même, il faut bien le comprendre. La période avant, ça a servi à commencer à comprendre le projet et aussi à préparer l'audience. Alors on va aller voir, mes collègues et moi, on va voir l'information, quelle sera notre analyse et voir, est-ce que nous sommes en mesure de faire notre travail sur les aspects que la Commission va juger importants de pouvoir statuer dessus.

1990

Mais à ce stade-ci, comme je vous dis, nous commençons nos travaux.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Pour le moment, vous êtes satisfaits de l'information disponible.

1995

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, c'est pas ce que j'ai dit. Pour le moment, nous commençons nos travaux.

2000

Je vous remercie.

2005

ÉLISE MARQUIS

PAR LE PRÉSIDENT:

2010 Madame Élise Marquis.

Bonsoir madame.

PAR Mme ÉLISE MARQUIS:

2015 Bonsoir, Élise Marquis, étudiante en biologie à l'Université du Québec à Rimouski, et résidente de Cacouna.

2020 Suite à la séance d'information tenue le 21 mars 2006 dernier, je crois que plusieurs aspects n'ont pas été couverts par les promoteurs et que plusieurs questions sont encore sans réponses.

2025 La décision de la population cacounoise n'est pas encore prise puisque plusieurs gens sont encore inquiets face à cet important projet. Ce soir, je vais donc aborder quelques points pour expliquer pourquoi je suis contre l'implantation du terminal méthanier.

Tout d'abord, l'étude d'impact fournie par le promoteur ne semble pas adéquate par manque d'informations, concernant notamment les espèces menacées et vulnérables qui fréquentent le site, les futures installations incluant le gazoduc, et l'excavation de la montagne.

2030 Selon la Loi sur les espèces menacées et vulnérables, je ne crois pas que l'habitat de plusieurs espèces, comme le faucon pèlerin, le râle jaune ainsi que le béluga du Saint-Laurent, ne soit altéré et ne nuise pas à leur reproduction.

2035 La présence d'un marais à spartine d'une superficie importante représente un site de prédilection pour plusieurs espèces de sauvagine, entre autres pour le canard noir dont l'effectif de la population est à la baisse par cause de destruction de son habitat. Qui sait si ces infrastructures ne nuiront pas à la nidification et à la migration.

2040 En outre, les effets négatifs du projet semblent minimisés. Dans certaines sections de cette même étude d'impact, la présentation des résultats est relativement nébuleuse pour les gens qui n'y sont pas initiés, et encore.

2045 J'ai décelé des erreurs entre les valeurs affichées dans cette étude d'impact et une synthèse de cette dernière en ce qui a trait aux émissions polluantes. Un écart de plus de la moitié des valeurs réelles peut être observé sur des gaz qui sont nocifs pour la santé tels que l'anhydride sulfureux, le gaz carbonique et le dioxyde d'azote.

2050 Dans ce cas, comment peut-on se fier à l'étude d'impact. Y a-t-il d'autres erreurs de ce genre?

2055 Dans le même ordre d'idées, Énergie Cacouna deviendra une autre entreprise considérée comme un des grands émetteurs finaux. Comment vont-ils concilier cela avec le Protocole de Kyoto. Ces entreprises sont responsables de cinquante (50 %) à quatre-vingts pour cent (80 %) des émissions de gaz à effet de serre.

Énergie Cacouna n'a jamais parlé de ses actions pour atteindre les objectifs de Kyoto, ou des dispositions à prendre pour se conformer aux réductions des grands émetteurs finaux.

2060 Je crois aussi que les impacts environnementaux présentés par ces promoteurs sont négligés, et que les effets sur le paysage seront plus importants qu'ils ne le disent. Le paysage fait partie des quatorze (14) principes de développement durable élaborés par le gouvernement québécois en novembre 2004; pour les avoir consultés, je crains que la plupart de ces principes ne soient pas respectés par ce type de projet.

2065 Pour en citer quelques-uns, le principe 1 sur la santé et la qualité de vie; le principe 3, sur la protection de l'environnement; le principe 6, sur l'accès au savoir qui, d'après moi, il y a des données qui sont parfois secrètement gardées; le principe 7, sur la protection du patrimoine culturel et la préservation de la biodiversité.

2070 Dans l'étude d'impact, Énergie Cacouna présente ses objectifs de développement durable, mais n'y démontre pas les actions concrètes qui seront prises.

2075 Je me demande aussi pourquoi qu'en matière de sécurité, les études et les résultats diffèrent tant d'un projet comme celui-ci et d'une ville à l'autre, en faisant référence au projet Rabaska et le port méthanier de Boston, notamment entre autres en ce qui a trait aux zones d'exclusion. Pourtant, il s'agit relativement des mêmes procédés.

2080 Pour ce qui est des emplois créés, je ne crois pas qu'ils seront occupés par des gens de la région ou de la communauté, étant donné qu'il s'agit d'emplois spécialisés et que la région n'offre pas la formation adéquate. Le nombre permanent de ces postes est aussi relativement faible, comparé aux retombées économiques prédites par le terminal.

2085 Je ne suis pas d'accord d'implanter le port méthanier aussi à cause des gouvernements. Ils ne semblent pas cohérents avec tous leurs plans et principes pour contrer les changements climatiques, aller de l'avant en matière d'utilisation énergétique, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, car ils permettent encore la construction d'industries polluantes.

2090 Peut-être le Québec sera en manque d'énergie pour les années à venir, mais faut-il l'hypothéquer pour autant. Si les centrales électriques étaient réaménagées et restaurées, il serait possible de produire plus d'électricité à des coûts moins élevés. De plus, investir dans

les énergies renouvelables, comme l'éolien, me semble un projet d'avenir davantage gagnant et qu'il faille y mettre de l'énergie, puisque ici, le terme "développement durable" s'y applique.

2095 Finalement, lorsque la durée de vie du terminal tirera à sa fin, Énergie Cacouna dit qu'il s'occupera de démanteler les installations et ce, à ses frais. Toutefois, le site restera probablement dans un piteux état. On ne sait pas comment ils se débarrasseront des matières résiduelles de ces infrastructures; est-ce que ce sera fait de manière propre et respectueuse envers l'environnement, j'en doute.

2100 Seulement deux (2) petits paragraphes en parlent dans l'étude d'impact, et ne présentent pas de précision sur le sujet. Pourtant, il s'agit d'un point qu'il faut aborder dans la réalisation de ce type d'étude.

2105 La Direction des évaluations environnementales en a d'ailleurs discuté préalablement.

Alors voilà pourquoi j'ai demandé une audience publique au Bureau. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2110 Merci, madame Marquis.

2115 **CONSEIL CENTRAL DU BAS-SAINT-LAURENT**

PAR LE PRÉSIDENT:

2120 Enfin, je vais inviter le Conseil central du Bas-Saint-Laurent.

Bonsoir madame, alors si vous voulez bien vous identifier.

PAR Mme RAYMONDE ROBINSON:

2125 Bonsoir, Raymonde Robinson, je suis la présidente du Conseil central du Bas-Saint-Laurent.

Alors notre demande d'audience publique sur le projet d'implantation d'un terminal s'adresse au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

2130 Alors le Conseil central du Bas-Saint-Laurent-CSN regroupe huit milliers de travailleuses et de travailleurs présents dans l'ensemble des secteurs d'activités: services privés et publics, industrie, exploitation des ressources naturelles, etc. Ces travailleurs et

2135 travailleuses, ainsi que leurs familles sont directement intéressés par le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Cacouna.

Ces travailleuses et travailleurs sont intéressés parce que ce projet aurait nécessairement des impacts importants du point de vue de l'emploi et des points de vue social et économique.

2140 Ils le sont aussi parce qu'un tel projet pose des enjeux de sécurité qui doivent être appréciés correctement et pour lesquels tous sont en droit d'exiger des garanties.

2145 Ils le sont aussi parce que les impacts environnementaux doivent être appréciés de façon complète, en tenant compte de l'ensemble des effets et conséquences d'un tel projet. Nous souhaitons pouvoir évaluer ce projet en regard des différentes dimensions du développement durable, soit les dimensions sociales, économiques et environnementales.

2150 C'est d'abord pour ces raisons que nous vous demandons de tenir des audiences publiques sur le projet d'implantation d'un terminal méthanier à Cacouna.

2155 Nous avons aussi des préoccupations spécifiques auxquelles les documents publiés à ce jour sur le projet ne répondent pas. En premier lieu, nous sommes préoccupés de l'appréciation des conséquences à long terme du projet, aussi de qui sera responsable du démantèlement et de l'éventuelle décontamination du site à la fin de la vie utile du projet. Comment ces aspects seront-ils pris en charge, par qui et qui en paiera les coûts?

2160 Il est aussi question dans le cadre du projet, de redevances payables à la municipalité; nous nous questionnons sur les conditions et mécanismes à mettre en place pour que cela soit possible, sur les montants en cause.

2165 Un projet d'une telle importance soulève déjà des passions dans toute la région; il importe que le processus d'examen du projet soit le plus transparent possible afin que l'adhésion aux décisions qui seront prises soit la plus large possible.

Alors dans l'attente d'une réponse positive de votre part, veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170 Merci, madame Robinson.

Alors c'était la dernière lecture de requêtes.

2175 Tout à l'heure, dans le plan de match, il était question qu'une présentation soit faite par le promoteur, mais je préférerais faire la pause tout d'abord, et au retour de la pause, le promoteur pourrait faire sa présentation.

2180 Avant d'appeler la pause, trois (3) petites informations. Je mentionne qu'il y a une visite du port qui est prévue mercredi matin, neuf heures (9 h) le matin; le lieu de rassemblement est ici, à l'entrée du Motel Universel. La visite serait d'une durée d'environ deux (2) heures.

2185 Je demande aux gens qui sont intéressés à faire la visite, la Commission fait la visite, la visite est publique, donc quiconque veut participer est bienvenu, cependant je demande aux gens de s'inscrire au registre à cet effet, à l'arrière, ceci nous permettra de savoir combien il y aura de personnes. Le registre va demeurer ouvert jusqu'à demain, quinze heures (15 h), donc les gens ont ce soir pour s'inscrire et demain dans l'après-midi.

2190 Ensuite, je fais un rappel pour que ce soit clair, bien que les questions générales puissent être répondues du côté des personnes-ressources, la sécurité, les aspects de sécurité, il y aura plus de spécialistes, soit du côté des personnes-ressources, soit du côté du promoteur, le 9 mai, donc sur la sécurité. Et sur les aspects fauniques, il y aura plus de spécialistes le 10 mai. Alors une petite mention de ça.

2195 Enfin, je vais demander à monsieur Bélisle, de l'AQLPA, de s'avancer au micro ici, monsieur Bélisle voudrait faire une rectification.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

2200 Merci, monsieur le Président.

C'est juste faire une mise au point, un monsieur, je crois que c'est monsieur Guimond, j'ai pas bien saisi son nom...

2205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dionne.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

2210 Ah, merci. Alors c'est par rapport à un commentaire qui a été repris dans Le Soleil, et ensuite qui a été repris en écho par d'autres médias de la région, quand on a fait référence au projet de Cacouna.

2215 Au tout début, dans le premier document qui avait été déposé, on parlait de regazéifier le liquide de gaz naturel à l'aide d'une centrale thermique qui n'existe plus aujourd'hui, et à ce moment-là, la centrale thermique et la filière au complet, une évaluation rapide, nous amenait à

penser qu'il y avait quelque part autour de trois cent cinquante mille tonnes (350 000 t) de gaz à effet de serre qui seraient émis.

2220

Par contre, dans Le Soleil, on a comme coupé très court en disant qu'on dit que c'est cinq cent mille tonnes (500 000 t), sans autre explication.

2225

Bon, ça m'apparaissait important de bien situer ça. La centrale thermique, jusqu'aux dernières nouvelles, a été éliminée des plans, ce qui est une bonne affaire. Par contre, le reste de la filière demeure questionnable, et on manque d'informations à ce niveau-là.

Mais ce n'est pas de l'ordre de cinq cent mille tonnes (500 000 t) de gaz à effet de serre, au moment où on se parle.

2230

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie.

2235

Alors nous allons faire une pause de quinze (15) minutes. Donc il est vingt et une heures vingt (21 h 20), nous allons reprendre à vingt et une heures trente-cinq (21 h 35).

2240

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2245

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR**

PAR LE PRÉSIDENT:

2250

Nous allons recommencer!

Je vais inviter le promoteur à s'avancer pour préparer sa présentation. Alors monsieur Van der Put, vous pouvez vous approcher, et lorsque les gens seront assis, vous pourrez commencer.

2255

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Excusez-moi, monsieur le Président, j'avais pas bien entendu.

2260

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors vous pouvez vous installer et on va demander aux gens de prendre place et de faire le silence dans la salle, s'il vous plaît.

2265

Et prière de fermer vos cellulaires.

Et une petite précision, nous allons avoir madame Louise Therrien, du MAPAQ, qui sera présente demain en après-midi, également. Donc le volet pêche, entre autres, peut répondre à des questions; elle est présente actuellement dans la salle, mais elle sera également ici demain après-midi.

2270

Alors maintenant, je laisse la parole au promoteur pour la présentation de son projet.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2275

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, avant de commencer notre présentation, je vais présenter quelques spécialistes qui se sont joints à nous.

2280

Derrière moi, de ma gauche à ma droite, nous avons le capitaine Jean Fortier, de la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent; après ça, nous avons monsieur Wolfgang Neuhoff, qui est le directeur des services techniques pour le projet Énergie Cacouna; et madame Marjolaine Castonguay, de PESCA environnement, qui était chargée de tout ce qui est mammifères marins et habitat du poisson.

2285

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2290 Maintenant, monsieur Carl Lussier va présenter l'aperçu du projet d'Énergie Cacouna.

PAR M. CARL LUSSIER:

2295 Monsieur le Président, messieurs les Commissaires, mesdames et messieurs, bonsoir.

 Je me présente, je suis Carl Lussier et j'occupe le poste de directeur des Services d'environnement, santé et prévention, chez Petro-Canada, et j'assure la direction des activités des relations avec la collectivité pour ce projet.

2300 Il nous fait plaisir d'être avec vous ce soir. Nous sommes rendus à cette importante étape prévue par la réglementation, qui est la revue détaillée du projet et de ses impacts. Cette démarche vous permettra de vous familiariser sur le détail du projet et d'exprimer vos commentaires, mais c'est aussi pour nous une nouvelle occasion de recevoir vos suggestions et recommandations, pour bien intégrer le projet dans son milieu.

2305 Au travers des multiples activités de consultation et d'information, l'équipe d'Énergie Cacouna et ses spécialistes ont pris en compte les commentaires et les préoccupations exprimées par la population, et nous avons déjà apporté des modifications à la conception du terminal.

2310 Au cours des trente (30) prochaines minutes, je vous brosserai un bref aperçu du projet; ainsi, je traiterai des promoteurs, je résumerai le projet en vous présentant les installations, et les raisons du choix de Gros-Cacouna. Nous aborderons l'enjeu de la sécurité, l'approche de consultation et sa valeur ajoutée au projet, l'environnement, les retombées économiques pour la région; et nous toucherons certains des engagements pris par Énergie Cacouna.

2315 Au cours de ma présentation, je vais utiliser l'acronyme GNL, c'est tout simplement pour simplifier l'utilisation du mot "gaz naturel liquéfié".

2320 Le projet de terminal de gaz naturel liquéfié résulte du partenariat entre deux (2) des plus importantes sociétés énergétiques au pays, soit TransCanada et Petro-Canada. TransCanada est présente au Québec depuis la fin des années cinquante, elle est un chef de file du secteur de l'énergie nord-américain et concentre ses activités sur le transport du gaz naturel et sur la production d'énergie électrique.

2325 Petro-Canada exerce ses activités dans le gaz naturel nord-américain, les segments de raffinage et de marketing, et le secteur international ayant trait aux activités d'exploration et de production pétrolières et gazières.

2330 Les deux (2) partenaires se sont divisé les responsabilité dans le cadre du projet d'Énergie Cacouna. Ainsi, TransCanada construira et assurera l'exploitation du terminal; Petro-Canada sera responsable de l'approvisionnement des installations en GNL, de son expédition par méthaniers, et de la vente.

2335 Les deux (2) partenaires d'Énergie Cacouna apportent ainsi leur domaine d'expertise respectif à ce projet.

2340 Prochaine diapositive illustre une photo satellite de l'île de Gros-Cacouna, avec une préfiguration des installations du terminal méthanier. Pour vous situer, présentement, on peut voir l'île de Gros-Cacouna, la route 132 qui mène au village, le village est légèrement en dessous de la diapositive actuellement, et le territoire de la Première Nation des Malécites de Viger se retrouve aussi dans le village.

2345 Les installations du port actuel qui est délimité par mon trait rouge se trouvent ici, au bout de l'avenue du Port. Le terminal projeté est ce qui est zoné vert et l'espace projeté de dix-huit hectares (18 ha) actuellement. La maison la plus proche se situe à un point cinq kilomètre (1,5 km) de nos installations.

2350 On voit ici le secteur pédestre, le sentier pédestre principal sur la colline de Gros-Cacouna. Et en aucune occasion le sentier est touché par des modifications qui seraient susceptibles d'être apportées au sentier, compte tenu de la distance qui sépare avec nos installations.

2355 Il y a les tours d'observation, entre autres, qui sont utilisées par les ornithologues, le bassin est, le bassin ouest, et nos installations portuaires qui sont placées ici, au bout d'une jetée qui sépare la rive de nos installations de trois cent cinquante mètres (350 m).

2360 TransCanada et Petro-Canada évaluent depuis longtemps la possibilité d'aménager un terminal méthanier sur le fleuve Saint-Laurent. Plusieurs sites potentiels, longeant les deux (2) rives du fleuve, de Québec jusqu'à Matane, ont été examinés dans le cadre d'un processus structuré de sélection de site.

2365 À la suite d'une étude de données sur les conditions maritimes et météorologiques de la région de Gros-Cacouna, les deux (2) partenaires ont déterminé que celle-ci offrait la meilleure combinaison de caractéristiques pour l'aménagement d'un terminal d'importation de GNL dans la région du fleuve Saint-Laurent.

2370 Les principaux avantages sont variés, en particulier la facilité d'amarrage en eaux profondes, l'accès des navires sans nécessiter de dragage du fleuve Saint-Laurent, et la vocation industrielle du site, qui est le port de Cacouna.

2375 On compte aussi d'autres avantages, comme la circulation maritime limitée dans cette partie du fleuve Saint-Laurent, soit cinq pour cent (5 %) de tout le trafic de la région. Comme les courants de marée à Gros-Cacouna sont relativement faibles et ne représentent aucun problème pour les méthaniers dans l'aire d'accostage.

2380 Notre analyse des données existantes et la consultation d'experts dans le domaine maritime nous ont permis d'arriver à la conclusion que les conditions météo, la visibilité et la glace dans la région ne poseraient pas de problèmes majeurs pour l'accostage sécuritaire de méthaniers.

2385 Parlons des installations! Le projet du terminal comporte à la fois des installations maritimes et des installations terrestres. Nos deux (2) pièces maîtresses, ce sont les réservoirs de gaz naturel liquéfié, d'une capacité de cent soixante mille mètres cubes (160 000 m³) chacun, avec une dimension de soixante-dix-neuf mètres (79 m) de diamètre et d'une hauteur de cinquante mètres (50 m).

2390 On retrouve aussi des équipements de production d'azote qui vont permettre d'ajuster la capacité calorifique du gaz; une salle de contrôle pour toutes les pièces d'équipement; salle des pompes; l'édifice des vaporisateurs qui vont servir à regazéifier le gaz naturel qui est sous forme liquide, à ce moment-là, lorsqu'il rentre dans l'édifice; la salle des compresseurs.

2395 Les installations maritimes, elles, sont composées d'une jetée de trois cent cinquante mètres (350 m), sur laquelle on retrouve réellement un quai; tout ça, toute l'installation est construite sur des caissons de ciment, qui permet à l'eau de circuler librement en dessous des caissons. Et on voit, comme j'ai mentionné, la jetée d'une longueur de trois cent cinquante mètres (350 m).

2400 Il va y avoir du dynamitage comme vous avez pu l'apprendre par le biais de différentes informations que l'on a diffusées, et on va prendre soin de s'assurer que la paroi rocheuse conserve un aspect naturel, et aussi, va pouvoir assurer des lieux de nidification accrus pour les oiseaux.

2405 La couleur des réservoirs va être intégrée dans le paysage, et on prévoit un aménagement d'un écran visuel sur une butte, présentement on voit une vue d'artiste, mais qui va être discuté avec le comité de liaison que l'on veut former, et composé de citoyens, qui va nous permettre d'établir la meilleure image possible pour les gens qui vont pouvoir voir le site à partir de leurs demeures, dans le village de Cacouna.

2410 Ici, c'est une vue de la grève, une vue de la rue de la Grève, qui est la rue la plus proche des installations. On peut voir le port actuel, et la représentation d'un artiste qui présente le terminal avec le paysage prévu.

2415 Le gaz naturel consommé, actuellement au Québec, provient de l'Ouest canadien. Selon les prévisions de TransCanada, qui sont en ligne avec les prévisions de plusieurs autres sociétés, la demande de gaz naturel augmentera, pour le Québec et l'Ontario, de trente pour cent (30 %), entre 2005 et 2015. Elle passera de trois point quatre milliards de pieds cubes (3,4 G pi³) par jour à quatre point quatre milliards de pieds cubes (4,4 G pi³) par jour.

2420 Étant donné l'accroissement de cette demande, il est pertinent de se demander si cette seule source d'approvisionnement de l'Ouest serait suffisante. D'autant plus que la production, justement, de l'Ouest canadien plafonne actuellement, et qu'il existe une demande industrielle importante dans cette partie du pays.

2425 Dans cette optique, les sources outre-mer de gaz naturel doivent être considérées. La mise en opération d'un port méthanier permettra au Québec d'obtenir le gaz naturel de plusieurs sources, et d'assurer une sécurité et une diversité d'approvisionnement, à prix concurrentiel, ce qui est en ligne avec la nouvelle Politique énergétique du gouvernement du Québec émise justement la semaine dernière.

2430 Les marchés ciblés sont avant tout le Québec et l'Ontario. Après avoir approvisionné ces marchés, l'excédent éventuel serait destiné aux États-Unis.

2435 Voyons maintenant ce qu'est le GNL et quelles sont ses propriétés. Le gaz naturel liquéfié est du gaz naturel dont on a abaissé la température à moins cent soixante degrés Celsius (-160°C). Dans cet état, il devient liquide, il n'est ni explosif, ni inflammable, il est sans odeur, non toxique et non corrosif. Il n'est pas transporté, il n'est pas entreposé sous pression.

2440 À cette température, le gaz sous forme liquide occupe six cents (600) fois moins d'espace, ce qui le rend apte à le transporter et le stocker de façon beaucoup plus économique pour l'industrie.

2445 Le cycle du gaz naturel liquéfié est figuré ici sur la diapositive, mais l'important aussi, c'est de démontrer où se situe le terminal méthanier d'Énergie Cacouna. Ainsi, au début du cycle, on a entre autres le pays qui extrait le gaz naturel et qui le liquéfie dans un terminal méthanier pour la liquéfaction; à ce moment-là, il est chargé sur un méthanier et transporté jusqu'à Cacouna, au terminal d'Énergie Cacouna, pour être ensuite regazéifié et destiné dans un gazoduc, pour être ensuite acheminé dans les différents marchés, soit le marché résidentiel, le marché commercial et industriel, ou encore les centrales de production d'énergie.

2450 Le Canada, pour sa part, compte à l'heure actuelle trois (3) installations de gaz naturel liquéfié, mais aucune ne constitue un terminal méthanier comme on désire installer ici, à Cacouna.

2455 L'installation la plus près de chez nous se situe dans l'est de l'île de Montréal, à Rivière-des-Prairies, où Gaz Métropolitain exploite, depuis le début des années soixante-dix, un

terminal doté de systèmes de liquéfaction et de regazéfaction du gaz naturel, afin de pallier aux fortes demandes lors des grands froids. Au cours de ces épisodes, Gaz Métro regazéifie le GNL pour le rendre disponible rapidement aux marchés. Cette compagnie possède deux (2) réservoirs de capacité de soixante-dix mille mètres cubes (70 000 m³) chacun.

Ailleurs, entre autres aux États-Unis, ce dernier possède cent treize (113) installations, dont quatre (4) ports méthaniers, pour recevoir du gaz naturel liquéfié. On les voit sur la diapositive présentement.

À l'extérieur des États-Unis, on en compte quarante (40) terminaux méthaniers, pour l'importation. Ces terminaux sont situés dans des pays dont les réserves intérieures en gaz domestique sont insuffisantes ou limitées. Notamment la Corée du Sud, le Taïwan, la France, la Belgique et le Japon.

Tout particulièrement pour ce pays, ce dernier pays, le Japon, on retrouve vingt-quatre (24) terminaux d'importation de GNL situés tout près des grandes villes japonaises; et par exemple, toutes les vingt (20) heures environ, un méthanier entre dans la baie de Tokyo, un des ports les plus achalandés au monde.

Cette industrie et technologie existent depuis plus de soixante (60) ans.

La sécurité des personnes et la protection des communautés constituent la préoccupation prioritaire d'Énergie Cacouna. Et pour cela, les meilleures technologies éprouvées, les matériaux les plus performants et les plus résistants seront utilisés.

Au niveau des installations terrestres, la conception des réservoirs de stockage de gaz naturel liquéfié est un bon exemple de l'attention particulière accordée à la sécurité. Vous avez présentement, sur la diapositive, une coupe typique d'un réservoir qu'on appelle à confinement intégral, et c'est un réservoir à double paroi.

On voit ici la première paroi, qui est le réservoir interne du réservoir, qui est composée d'un acier à haute teneur de nickel, neuf pour cent (9 %) de nickel, et qui garde ses propriétés pour pas devenir friable à cause de la température de moins cent soixante degrés (-160°C), que ce genre d'acier là pourrait rencontrer.

Le deuxième réservoir, parce qu'on a dit que c'était un réservoir à double paroi, est composé d'un mur de béton d'un mètre (1 m) d'épais, que l'on peut voir ici sur l'image, une coupe. Et sur la surface de ce béton-là, on retrouve tout le tour un nouvel acier qui compose le deuxième réservoir, et le deuxième réservoir contient le contenu intégral du premier réservoir. Donc s'il y avait une fuite dans le premier, elle se retrouverait dans le deuxième réservoir, et ce deuxième réservoir-là est aussi étanche.

2500 Des systèmes de détection de vapeurs d'hydrocarbures et de température sont aussi fixés dans le deuxième réservoir, pour pouvoir dépister et identifier les problèmes de fuite.

2505 Au cours des quarante-cinq (45) dernières années, plus de quarante mille (40 000) cargaisons de GNL ont été transportées sur une distance de plus de cent millions de kilomètres (100 M km), sans aucun accident important, ni problème de sécurité, à quai comme en mer.

2510 Pour le mettre en perspective, pour la durée de vie du terminal de Cacouna, soit quarante (40) ans, il est prévu d'avoir environ deux mille six cents (2600) réceptions de méthaniers, soit neuf pour cent (9 %) des transports effectués lors des quarante-cinq (45) dernières années.

2515 Dans toute l'histoire de l'industrie, à l'échelle mondiale, il y a eu seulement deux (2) échouements de méthaniers qui ont causé des dommages structureaux importants aux navires, mais ces incidents n'ont pas provoqué de déversement de GNL.

2520 De plus, en soixante (60) ans d'exploitation, le dernier incident dans un terminal d'importation date de 1979; et un seul incident toucha le public, il y a plus de cinquante (50) ans.

2525 TransCanada et Petro-Canada sont des sociétés d'énergie canadienne de premier plan, possédant chacun un excellent dossier en matière de sécurité. Les deux (2) sociétés possèdent des normes de sécurité, de protection environnementale très rigoureuses. Et dans le cas de la compagnie Énergie Cacouna, ces normes seront celles en vigueur pour la compagnie.

2530 Voici quelques-unes des mesures de sécurité prévues dans notre planification. Ainsi, pour le terminal, les réservoirs seront étanches et à double paroi. Il y aura des systèmes de détection et de contrôle de fuite. De plus, un périmètre de sécurité sera contrôlé par Énergie Cacouna, et se situera à trois cent cinquante mètres (350 m).

2535 Le personnel dans la salle de contrôle et à l'extérieur assurera en continu le suivi des opérations en temps réel, pour une plus grande sécurité.

2540 Du côté du méthanier, le méthanier sera équipé d'une double coque; ses réservoirs seront à double paroi, ce qui donne quatre (4) barrières physiques avant de se rendre au produit, si jamais il y avait un échouement.

Il sera aussi construit pour résister aux glaces du Saint-Laurent. Des mesures de sécurité autour des navires seront déterminées et plus spécifiquement un rayon de trois cents mètres (300 m) lorsque le méthanier sera à quai.

2545 Et en plus, d'autres mesures sont prévues, par exemple l'utilisation des routes maritimes existantes. Il y a deux (2) pilotes à bord, à partir des Escoumins; un remorqueur rejoindra le méthanier aux Escoumins pour pouvoir escorter le méthanier. Et il y aura assistance des remorqueurs lors des manœuvres d'accostage des méthaniers aux installations d'Énergie Cacouna.

2550 Les dirigeants d'Énergie Cacouna sont très conscients que la sécurité est un enjeu important pour la population, et les efforts furent investis pour assurer la protection des citoyens. De multiples normes et codes régissent la construction et l'opération d'un terminal méthanier, et en premier lieu, le gouvernement exige l'application de la norme Z276 de l'Association canadienne de normalisation.

2555 Pour les installations du terminal d'Énergie Cacouna, les résultats des calculs du périmètre de sécurité ont déterminé que le contour de risque, pour considérer comme acceptable, se situe à une distance d'environ trois cent cinquante mètres (350 m) des installations terrestres, ce qui est représenté présentement par le contour jaune, ici, autour des installations.

2560 Et il faut mentionner aussi qu'on peut voir qu'une grande partie du contour se situe à l'intérieur des terrains déjà occupés par le terminal. Ce niveau de risque équivaut à un incident majeur sur dix mille (10 000) ans.

2565 En deuxième lieu, un équipe d'experts de la firme internationale DNV, spécialiste en analyse de risque, a aussi procédé à des simulations de cent trente-trois (133) différents scénarios plausibles d'incidents, dans le but d'en évaluer les risques, les conséquences et le probabilités.

2570 Le contour où le risque est considéré comme négligeable, qui est représenté sur la diapositive en vert, équivaut à une période, se situe à huit cents mètres (800 m) et équivaut à une période de retour de l'accident par un sur dix millions (1/10 M) d'années.

2575 Les résultats de cette étude complexe et exhaustive démontrent que la communauté est à une distance sécuritaire du terminal. La limite du village ainsi que la route 132 sont à huit cents mètres (800 m) du contour vert, et le chalet le plus proche est à trois cents mètres (300 m) du contour négligeable. Et on retrouve ici, ou dans ces environs-ci, le chalet. Il est à trois cents mètres (300 m) du contour vert, plus loin.

2580 Cela signifie que dans le scénario impliquant un réservoir, les dangers potentiels ne dépasseraient pas cette limite. L'utilisation du même processus démontre que le périmètre de sécurité, autour du méthanier à quai, serait un rayon de trois cents mètres (300 m).

Les organismes les plus sévères, notamment la Hollande, l'Angleterre et la Californie appliquent cette approche pour déterminer la sécurité de la population.

2585 Dans le cadre de l'étude d'impact, Énergie Cacouna a suscité la participation du public
en mettant sur pied un processus d'information et de préconsultation. Le processus de
participation du public au projet d'Énergie Cacouna inclut des individus, des représentants
d'organisations non gouvernementales, notamment des groupes environnementaux et sociaux,
ainsi que des représentants des agences gouvernementales. La participation du public a joué
2590 un rôle dans la conception du projet, en plus de contribuer à l'enrichissement de l'étude
d'impact.

Les discussions furent aussi initiées avec la Première Nation, les Malécites de Viger, et
ceci dès l'annonce du projet, en septembre 2004.

2595 Sous forme d'ateliers thématiques de travail, des journées porte ouverte et des réunions
d'information et d'échange, les démarches de préconsultation sur les impacts ont permis aux
différents intervenants de s'informer sur le projet, et d'exprimer directement leurs
préoccupations face au projet d'implantation d'un terminal méthanier.

2600 Les commentaires, les questions, les préoccupations soulevées ont été consignées et
pris en compte par Énergie Cacouna, pour améliorer la conception du projet, et pour compléter
certains points de l'étude d'impact sur l'environnement.

2605 L'acceptabilité sociale est aussi un point important et un acquis, puisque la majorité des
citoyens de la paroisse de Cacouna endossent le projet, et qu'un référendum fut aussi tenu
dans le village de Cacouna, dont le résultat du vote fut majoritaire en faveur du projet du port
méthanier.

2610 Le processus d'étude d'impact a permis d'approfondir nos connaissances du milieu et
des multiples composantes environnementales. Voici quelques-uns des sujets traités.

Entre autres, pour le volet socio-économique, on a traité et discuté les revenus, les
types d'emplois, le tourisme, la pêche sportive et commerciale.

2615 Et les infrastructures municipales et les services, l'aspect visuel, la qualité de l'air et
l'environnement sonore sont particulièrement des préoccupations de qualité de vie, furent aussi
adressés.

2620 Et le milieu biologique, faune et flore, qui constitue non seulement des ressources
environnementales, mais aussi économiques, sociales et culturelles importantes.

2625 Parlons des impacts, entre autres en particulier, pour la construction et la préparation du
site. Le risque de perturbation des mammifères marins et des poissons n'aura pas d'effet sur
leur distribution et leur abondance; les effets sont prévus comme temporaires et réversibles par
les biologistes. La perte d'habitat sera minimale.

Pour la faune aquatique, puisque la jetée sera installée sur des caissons de ciment, où l'eau pourra circuler librement entre ceux-ci, les effets sur la faune aviaire seront temporaires, et de courte durée, et réversibles.

2630

De plus, les niveaux de bruit aux résidences de Cacouna seront conformes à tous les critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Et les normes de qualité de l'air seront, elles aussi, respectées en tout temps.

2635

Les impacts durant l'exploitation! Nous assurons, par différentes mesures, la préservation du niveau du bruit à caractère rural de Cacouna.

2640

Le respect en continu des normes de qualité de l'air et la majorité des composantes seront bien en deçà des normes et en tout temps. Et l'impact visuel ne représentera pas un changement fondamental par rapport au genre d'aménagement industriel déjà en place dans le port de Gros-Cacouna, et sur l'ensemble du paysage.

2645

Examinons ensemble le dossier des mammifères marins. Cette importante ressource à préserver a reçu, depuis le début de nos travaux, une attention particulière et un examen détaillé de sa situation fut effectué.

2650

Des inventaires ont été réalisés entre l'été 2004 et la fin de l'année 2005, et ces informations nous ont permis d'évaluer la fréquentation des mammifères dans le secteur. Des mesures d'atténuation et de suivi furent identifiées, et en particulier, aucun dragage sera effectué du Saint-Laurent.

2655

Un programme de surveillance des mammifères marins, durant la phase de construction, sera mis en place. Et nous appliquerons des techniques de construction optimisées pour minimiser les bruits sous-marins.

2660

Plusieurs activités du projet reliées à la construction pourraient affecter la faune aviaire et plus particulièrement le faucon pèlerin, notamment lors de la préparation du site, au cours de différentes activités dans la zone de construction, où il y aura du dynamitage, il y aura du trafic de camions, il y aura de l'éclairage et du bruit.

2665

Et nous avons prévu des mesures d'atténuation, et les principales sont, entre autres, il y aura dynamitage seulement en période hivernale, hors de la période de nidification. Le dynamitage se fera à face éclatée de la falaise, afin de créer des endroits pour nicher pour les oiseaux.

Il y aura installation d'une plate-forme artificielle, et nous avons déplacé, dans notre planification, le poste d'amarrage pour le placer plus au sud, afin de réduire les impacts sur la colonie de guillemots.

2670 Les effets du projet sur le bruit ambiant sont une source de préoccupation importante de
la population, et lors de la première journée porte ouverte, plusieurs citoyens nous ont abordé
sur le sujet. Des mesures de bruit ambiant actuel ont été faites, et des simulations de niveaux,
en cinq (5) points de mesures, donc cinq (5) points qu'on appelle récepteurs, un sur le bout de
2675 l'île Verte, par exemple, la pointe sud de l'île Verte, un sur la falaise de Cacouna, un proche de
nos installations, proche du marais est, et deux (2) autres points dans le village de Cacouna,
ont été effectués.

Ainsi, la période de construction est celle durant laquelle les effets sur les niveaux
sonores sera le plus important. Les bruits importants se feront entendre le jour, lorsque les
2680 activités de construction sont à leur maximum.

Pour atténuer les effets du projet sur les niveaux sonores, Énergie Cacouna s'est
engagée à limiter, autant que possible, la construction de nuit et plus particulièrement la
circulation des camions; de réaliser les activités de dynamitage et d'enfoncement des pieux
2685 uniquement de jour; et d'insonoriser tous les équipements motorisés.

Et une chose que j'ai pas mentionnée aussi, lorsque j'ai parlé des édifices, la salle des
pompes et la salle des compresseurs, l'édifice des compresseurs, on a planifié de les mettre à
l'intérieur de l'édifice insonorisé, justement pour atténuer le bruit, de cette façon-là.

2690

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lussier, je vais vous demander si vous pourriez accélérer un petit peu, on
avait convenu d'une trentaine de minutes, et je voudrais pouvoir ouvrir le registre et inviter une
2695 (1) ou deux (2) personnes à venir adresser des questions.

Je vais demander votre collaboration, s'il vous plaît.

PAR M. CARL LUSSIER:

2700

Oui.

L'altération visuelle du paysage n'entraînera pas un changement fondamental au type
d'aménagement déjà en place.

2705

Comme mesures d'atténuation, nous planifions entre autres la disposition des réservoirs
à angle, pour minimiser leur visibilité à partir du village. Le choix des couleurs intégrera les
réservoirs dans le paysage.

2710

On a parlé du dynamitage de la falaise de façon à imiter l'aspect naturel du roc.

Et le niveau d'éclairage sera à son minimum lorsqu'il n'y aura pas de méthanier et sera dirigé dans une direction opposée au village, au marais et aux routes.

2715 L'apport économique pour la région et au Québec fut évalué. Le coût de construction du projet d'Énergie Cacouna implique l'investissement de sept cents millions de dollars (700 M\$), et apportera de nombreux avantages économiques pour la région du Bas-Saint-Laurent.

2720 Concentrons-nous sur la région, justement. Des quarante-six (46) emplois directs et indirects lors de la phase d'exploitation, trente-cinq (35) emplois seront au terminal méthanier. Ce sont des emplois permanents, à long terme, avec salaires et bénéfices hautement compétitifs.

2725 Il y aura des emplois indirects dans la région, au nombre de onze (11), pour fournir des produits et services pour l'exploitation du terminal.

2730 Les exploitants du terminal méthanier engageront des dépenses directes et indirectes au montant de vingt-cinq millions de dollars (25 M\$) par année, dont quatorze millions (14 M\$) en salaires et en taxes.

Et finalement, l'engagement de six point cinq millions de dollars (6,5 M\$) en impôts fonciers locaux et scolaires contribuera à la collectivité.

2735 Il y aura aussi des retombées économiques à court terme, pendant la construction du terminal; il y aura près de deux mille cinq cents (2500) personnes-année, ce sont des emplois directs et indirects et induits, durant les trois (3) années que le chantier comptera.

Et au cours de 2008, il y aura plus de neuf cents (900) travailleurs sur le chantier de construction.

2740 Nous prévoyons, les économistes plutôt prévoient cent trente-quatre millions de (134 M\$) de retombées directes dans la région, et indirectes.

2745 Parlons des engagements. Énergie Cacouna a pris plusieurs engagements, entre autres la gestion sécuritaire et environnementale du site. Nous nous engageons à minimiser les risques, à assurer un milieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que de protéger l'environnement.

2750 En deuxième lieu, la relation étroite de collaboration et de communication ouverte avec la collectivité se doit de continuer pour bien comprendre et répondre à leurs attentes. En effet, la population constitue un partenaire clé du projet, toujours invitée à faire connaître ses préoccupations, notamment dans le programme de surveillance et de suivi en environnement.

2755 De plus, pour favoriser cette collaboration, nous nous engageons à mettre sur pied un
comité de liaison impliquant des représentants de la communauté et des membres de la
direction d'Énergie Cacouna, dès le début de la phase de construction, et de mettre en place un
numéro vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24) pour signaler tout problème ou
dérangement, afin qu'une action correctrice soit activée rapidement et qu'un feedback soit fourni
aux citoyens les ayant avisés.

2760 Nous désirons créer des partenariats avec des organismes pour des activités précises,
telles que pour l'aménagement du marais et du site ornithologique, la sécurité de la navigation
de plaisance, le développement des activités portuaires et la formation de la main-d'œuvre dans
la région.

2765 Pour terminer, Gros-Cacouna est un site de choix pour l'implantation d'un port
méthanier sur le Saint-Laurent. Les opérations liées au gaz naturel liquéfié sont sécuritaires, la
conception du projet est axée sur l'acceptabilité sociale, les impacts ont été rigoureusement
évalués et atténués, les retombées économiques prévues pour la région sont significatives, en
2770 particulier lors de la construction, et le projet est un projet qui s'intègre bien au milieu.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2775 Merci, monsieur Lussier, pour votre présentation.

2780

PÉRIODE DE QUESTIONS
ANDRÉ BÉLISLE

PAR LE PRÉSIDENT:

2785 Nous allons, sans plus tarder, inviter la première personne inscrite au registre à venir
adresser ses questions à la Commission.

2790 Alors bien entendu, je demande la collaboration des personnes qui viennent adresser
leurs questions. Je vais inviter monsieur André Bélisle, alors nous demandons des questions
les plus brèves possible, et en évitant, autant que faire se peut, les préambules.

Alors monsieur Bélisle, je vous laisse la parole pour votre question.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

2795

Monsieur le Président, sans vouloir vous manquer de respect d'aucune façon, des fois pour pouvoir situer le sens d'une question, on a besoin d'un début de préambule.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800

Oui, effectivement, nous ouvrons la porte aux préambules nécessaires à la compréhension de la question.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

2805

Bien aimable!

Alors tout d'abord, il y a deux (2) questions qu'on pose, et on aimerait obtenir des réponses plus précises et plus claires que les informations contenues dans l'étude d'impact.

2810

Alors je vais poser la première question! L'AQLPA s'interroge au sujet de la justification du projet dans le contexte énergétique québécois. En effet, dans la Stratégie énergétique du Québec publiée la semaine dernière, on ne laisse aucune place à la construction de nouvelles centrales thermiques.

2815

Tantôt, quand les acétates qu'on nous a présentés ou les diapositives, on faisait référence à la production d'électricité avec des centrales thermiques, donc au Québec, en principe, on a dit, Hydro-Québec comme le gouvernement du Québec n'en veut plus de centrales thermiques.

2820

Donc dans l'étude d'impact, et monsieur d'Énergie Cacouna a fait aussi référence à une augmentation de l'utilisation du gaz naturel au Québec, mais quand on regarde dans l'étude d'impact, on la justifie par des centrales thermiques, donc c'est important de faire cette mise au point là.

2825

Donc je reviens à ma question. En effet, dans la Stratégie énergétique du Québec publiée la semaine dernière, on ne laisse aucune place à la construction de nouvelles centrales thermiques. L'AQLPA s'explique mal une croissance de la demande en gaz naturel prévue par le promoteur dans l'étude d'impact, l'AQLPA demande au promoteur d'expliquer cette différence, et de quantifier les besoins futurs au Québec en gaz naturel.

2830

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, monsieur Van der Put.

2835

D'ailleurs tout à l'heure, nous avons une figure où on voyait Québec, Ontario, pas seulement Québec. Si je me souviens bien, on avait une augmentation de un milliard de pieds cubes (1 G pi³) de consommation en 2005-2015, entre autres.

2840 Donc si je comprends bien, vous voulez savoir pour le Québec, pas pour le Québec et l'Ontario.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

2845 Oui, parce que dans l'étude d'impact d'Énergie Cacouna, on voit bien qu'on dit que la majeure partie de l'augmentation des besoins en gaz naturel au Québec, c'est pour la production thermique d'électricité.

Alors là, il y a une contradiction qu'on a de la misère à réconcilier, finalement.

2850

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2855

Monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2860 Oui, monsieur le Président. Si je pourrais demander que l'acétate qui indique les prévisions de demande en gaz par le Québec et l'Ontario soit projeté.

2865 Et je voudrais, dans un premier temps, indiquer, les marchés visés par le gaz qui serait disponible du terminal méthanier d'Énergie Cacouna seraient le Québec et l'Ontario. Pour ce qui est du Québec, il y a une centrale de cogénération qui va entrer en service cette année, en 2006, à Bécancour, et cette centrale demandera, aura des besoins en gaz d'environ cent millions de pieds cubes (100 M pi³) par jour.

2870 À plus long terme, le gaz naturel peut être substitué pour d'autres combustibles fossiles, comme par exemple le pétrole ou le charbon.

2875

Au Québec, certainement, il y a actuellement de l'utilisation de pétrole pour des fins industrielles, pour des fins commerciales où le gaz pourrait être substitué pour cette utilisation, et justement, avec un apport environnemental, compte tenu de la plus faible production de gaz à effet de serre provenant du gaz naturel.

2875

De ce qui est de l'autre marché visé par le terminal méthanier d'Énergie Cacouna, l'Ontario, justement, Ontario Power Authority a recommandé récemment au gouvernement de l'Ontario que pour remplacer les centrales à charbon qui génèrent environ vingt-cinq pour cent

2880 (25 %) de l'électricité qui est produite en Ontario, que cette électricité pourrait être remplacée par soit des centrales à gaz ou par des énergies renouvelables.

Alors on voit, là, les demandes au Québec et en Ontario pour le gaz qui serait disponible du terminal méthanier d'Énergie Cacouna.

2885 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vous remercie.

2890 Monsieur Bélisle, si on allait du côté du MRNF, ministère des Ressources naturelles, nous avons monsieur Richard, vous étiez porte-parole. Monsieur Richard, quelles sont les prévisions justement pour le Québec particulièrement, avez-vous fait des projections de consommation de gaz naturel?

2895 **PAR M. RONALD RICHARD:**

Oui, on a, au ministère, on a une équipe qui fait et qui refait périodiquement, c'est un document que vous pouvez trouver sur le site Internet du ministère, qui s'appelle "Évolution de la demande d'énergie au Québec", pour le scénario de référence, l'horizon jusqu'à 2016, donc pour les dix (10) prochaines années.

2900 J'ai une présentation, un acétate que je pourrais montrer au besoin, où on voit les courbes pour disons les quatre (4) catégories d'utilisateurs, donc industriel, commercial, résidentiel et production d'électricité, donc de 2001, ce qui est connu, de 2001 jusqu'à 2006, et la projection pour les dix (10) années futures.

2905 L'accroissement annuel, ça dépend de notre année de départ. Comme il a été mentionné, il y a une seule centrale thermique au Québec, qui est en construction, celle de Bécancour, et effectivement, dans le scénario de référence, il y a pas d'autres centrales prévues dans ce laps de temps là, ces dix (10) années futures. On voit qu'elle, ça monte d'un coup sec en 2006, c'est en novembre que ça va ouvrir, ça monte d'un coup sec pour l'année et après ça, ça reste plat.

2910 Il y a aussi, l'année 2001 a été une année exceptionnelle, parce que c'est la première fois que les coûts de gaz naturel ont monté en flèche. Plus de la moitié de la consommation au Québec, c'est le secteur industriel, et ils sont assez sensibles aux prix, il y en a beaucoup qui sont biénergie, quand le gaz naturel est trop cher, d'habitude c'est au "bunker", mazout lourd qu'ils prennent, ou il y en a tout simplement qui cessent leurs opérations.

2915 Premièrement, ils ont des tarifs interruptibles, le distributeur, Gaz Métro peut les interrompre en période de pointe. Donc il y en a, c'est pas par choix, ils ont pas le choix, c'est

2920

carrément que les livraisons sont interrompues, d'autres, c'est tout simplement un choix économique.

2925 Tout ça pour dire que si on part de 2006, donc après la mise en service de Bécancour – ça, c'est les prévisions les plus récentes – de 2006 pour les dix (10) prochaines années, la somme, c'est zéro point huit pour cent (0,8 %) par année, la croissance. Donc j'ai bien dit, ça c'est post Bécancour, donc j'ai zéro d'accroissement pour la génération électricité.

2930 Et je peux vous dire que c'est surtout le secteur industriel qui cause la majorité de cet accroissement-là. Et ça, c'est avec les prix les plus récents, tout le monde ont des prix plus récents, ceux qui ont refait des prévisions de demande, parce que pas plus tard que l'année dernière, il y avait bien des spécialistes qui disaient, ah ça, c'est conjoncturel, les prix de gaz élevés, les gens vont forer plus, ils vont en trouver plus, sur un bord, et sur l'autre bord, la consommation va baisser, bon, les courbes, ça revient en équilibre, les prix rebaissent.

2935 Ça a pas baissé comme les gens s'attendaient; là, ça a rebaisé un peu, mais pas comme les gens s'attendaient, pas plus tard qu'il y a un an.

2940 Donc les prévisions plus récentes modèrent la hausse de consommation de gaz naturel, mais elle reste là pareil. Donc le chiffre que j'ai, post Bécancour, pour les dix (10) prochaines années au Québec, scénario de référence, c'est zéro point huit pour cent (0,8 %) par année.

PAR LE PRÉSIDENT:

2945 Très bien.

Oui, monsieur Bélisle.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

2950 C'est un peu dans le vague, parce que finalement, le pourcentage attribuable au Québec, on doit être capable d'évaluer ça pour voir qu'est-ce qui va à l'extérieur, et ça, on espère qu'au cours de l'audience...

2955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, nous aurons l'occasion de creuser la question et de demander plus de données par exemple pour avoir des comparatifs Québec-Ontario, quelque chose comme ça.

2960 C'est certain que ce soir, l'heure est déjà tardive, mais soyez assuré que nous allons revenir sur la question.

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

2965 Parce que si je me fie à ce que je viens d'entendre, ça veut dire qu'après la centrale de Bécancour, on n'a plus vraiment besoin de gaz naturel, alors pourquoi. Mais on y reviendra.

Gaz à effet de serre, l'AQLPA a constaté que l'étude d'impact ne tient pas compte des émissions de gaz à effet de serre dues aux activités se déroulant en amont et en aval du terminal même; l'étude d'impact ne tient pas compte des émissions dues entre autres à l'extraction, au traitement, à la liquéfaction, au transport du gaz naturel importé par le terminal. Les émissions dues à l'utilisation finale et à la distribution du gaz naturel ne sont pas précisées.

2975 Alors l'AQLPA demande au promoteur de fournir des données à ce sujet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Van der Put.

2980 **PAR M. JOHN VAN DER PUT:**

Nous nous sommes concentrés sur la quantification d'émissions de gaz à effet de serre provenant du terminal; cette quantification est de cent trente et un mille six cent soixante-dix tonnes (131 670 t) par année de gaz à effet de serre.

2985 Cette production de gaz à effet de serre, comme j'avais indiqué, compte tenu le fait que le gaz naturel produit beaucoup moins de gaz à effet de serre que d'autres combustibles fossiles, comme par exemple le pétrole et le charbon, si on substitue, si on voit une substitution de par exemple, au Québec, du pétrole, utilisant du gaz naturel au lieu du pétrole, ça amènerait une réduction de production de gaz à effet de serre.

2990 Et également en Ontario, comme j'avais indiqué, si le gaz naturel est utilisé pour le remplacement de production d'électricité à charbon, ça va impliquer une grande réduction de production de gaz à effet de serre aussi.

2995 Alors on croit que l'utilisation accrue de gaz naturel, justement, s'encadre comme une des réponses à l'enjeu de changements climatiques, en amenant justement des réductions de production de gaz à effet de serre.

3000 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais pour revenir à la question de monsieur Bélisle, par exemple si on dit, la gazéification, le procédé va prendre, ça émettrait, si je me souviens bien, autour de cent trente mille tonnes (130 000 t) par année de GES, par exemple la liquéfaction, bon, on a vu dans les

3005 journaux, vous aviez une entente avec Gazprom par exemple, bon, le terminal qui serait construit en Russie va utiliser de l'énergie pour liquéfier le gaz naturel.

Est-ce que ça se compare, par exemple, est-ce qu'on parle encore de cent trente mille tonnes (130 000 t) par année pour liquéfier le gaz naturel?

3010

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Compte tenu – excusez-moi pour une seconde.

3015

Non, nous n'avons pas de chiffre disponible, actuellement, par rapport à la production de gaz à effet de serre qui proviendrait en amont ou en aval du terminal. Nous pourrions regarder la disponibilité de cette information.

PAR LE PRÉSIDENT:

3020

J'imagine qu'il doit y avoir moyen de faire un cycle, c'est-à-dire à ce moment-là la liquéfaction, qu'est-ce que vous estimez comme par exemple pour le méthanier, une fois que c'est liquéfié, à ce moment-là c'est transporté par méthanier, alors quel serait le coût en énergie pour transporter ça.

3025

Monsieur Bélisle, est-ce qu'il y a des précisions additionnelles?

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

3030

Bien, tout est là, monsieur le Président. C'est qu'en termes de justification, c'est vraiment pas clair, mais il faut bien réaliser, si, et on pense que ce serait le cas, si le gaz qui est produit est brûlé, je pense pas qu'on va vouloir l'accumuler, bien, on parle de plus de dix millions de tonnes (10 M t) de gaz à effet de serre qui seront émis dans l'air, quelque part.

3035

Alors il faut avoir une idée très précise, non seulement en termes de production du départ jusqu'à la combustion, mais monsieur Van der Put parlait de la possibilité de substituer au charbon ou au pétrole, bon, théoriquement, ça marche, mais c'est pas en théorie, là. Il faut arriver à le démontrer très pratiquement.

3040

Sinon on risque, et nous, c'est ce qu'on pense, au mieux de ne pouvoir que ralentir la cadence d'augmentation des émissions, et non de les réduire. Alors là, la justification devient absolument fondamentale pour une décision éclairée.

PAR LE PRÉSIDENT:

3045

C'est ce que nous aurons aussi l'occasion de creuser en adressant des questions par exemple aux ministères, soit le ministère des Ressources naturelles et aussi Ressources

3050 naturelles Canada ou Environnement Canada, concernant les changements climatiques et quels sont les plans des gouvernements, donc du Québec et du Canada, concernant les émissions de gaz à effet de serre.

3055 On va avoir l'occasion de regarder ça, quelles sont les politiques canadiennes et québécoises en la matière, et comment le gouvernement, autrement dit les gouvernements voient la question. On va avoir l'occasion, on essaiera de faire les adéquations.

Ça vous va?

PAR M. ANDRÉ BÉLISLE:

3060 Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie.

3065

CLAUDE GAUMOND

3070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais maintenant inviter monsieur Claude Gaumond.

PAR M. CLAUDE GAUMOND:

3075

Rebonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

3080 Bonsoir, monsieur Gaumond.

PAR M. CLAUDE GAUMOND:

Ma question est à Nicolas Gagnon, l'aménagiste de la MRC. Je sais pas c'est qui.

3085

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous pourriez poser la question, tout d'abord, s'il vous plaît.

3090 **PAR M. CLAUDE GAUMOND:**

Oui. J'aimerais savoir en quoi ce type de développement est compatible avec le développement récréotouristique, la protection des berges et la protection du territoire comme valeur économique.

3095

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc est-ce qu'on a un micro? Je crois qu'il y en avait un de prévu. Il est à la deuxième table en arrière.

3100

PAR M. NICOLAS GAGNON:

Pouvez-vous répéter votre question, monsieur Gaumond, s'il vous plaît.

3105 **PAR M. CLAUDE GAUMOND:**

En quoi ce type de développement est compatible avec le développement récréotouristique, la protection du patrimoine et la protection de berges comme valeur économique.

3110

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gagnon.

3115 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Alors au niveau du territoire du terminal méthanier, on sait que ça prend place dans un territoire qui est affecté à l'activité portuaire et industrielle depuis de nombreuses années. En fait, la MRC de Rivière-du-Loup, comme toute les MRC du Québec, fait la planification de l'aménagement de son territoire à l'aide d'un document qui s'appelle le schéma d'aménagement du territoire.

3120

Le document, le schéma d'aménagement du territoire de la MRC est entré en vigueur en 1987, et déjà, ça faisait plusieurs années, depuis 81, que le port était en opération. Donc le schéma d'aménagement reconnaît cette situation-là et affecte donc ce territoire à une activité industrielle et portuaire.

3125

D'autre part, les territoires voisins sont aussi reconnus, dans le schéma d'aménagement, comme des territoires d'intérêt. Par exemple, l'île de Gros-Cacouna est un territoire d'intérêt esthétique, écologique. Il y a la présence aussi d'habitats de mammifères marins qui est reconnue dans le schéma d'aménagement.

3130

3135

Alors à l'époque de l'adoption de ce schéma-là, en 87, la cohabitation de ces différentes affectations était jugée faisable, puisqu'en fait, le document a été voté, entériné par le conseil des maires et par le gouvernement.

3140

Donc ce genre de juxtaposition, d'affectation est courante, si on veut, sur l'ensemble du territoire. On a des secteurs du territoire qui sont affectés à l'urbanisation, on peut trouver à côté, tout juste à côté, des territoires d'intérêt faunique, etc.

3145

Ce qu'on retrouve donc dans le schéma d'aménagement, c'est des parties de territoire avec des affectations différentes, et non pas en fait une superposition d'usages possibles sur un même territoire.

Je sais pas si ça répond à la question.

PAR M. CLAUDE GAUMOND:

3150

Donc, si vous répondez à ma question, c'est que vous dites qu'en fonction de votre schéma d'aménagement, l'arrivée d'un port méthanier est compatible.

3155

C'est des questions qu'on devrait réviser probablement lors des audiences du BAPE, en fonction des informations sur les nouvelles théories en aménagement du territoire, qui sont complètement incompatibles avec ce type de développement là. On en rediscutera le 8 juin.

3160

Ma deuxième question, les études d'impact, il y a eu beaucoup d'études d'impact, dans le document d'Énergie Cacouna, sur toutes sortes de bestioles, les oiseaux, les bélugas, plein de choses comme ça, mais on n'a pas eu l'impact sur la population humaine pendant la période de construction, en termes d'impact économique; ça veut dire que pendant la période de construction, s'il y a une construction, il va y avoir des dérangements importants qui vont affecter la population, notamment pendant leurs vacances.

3165

Il va y avoir aussi un impact démographique important qui va affecter la sécurité des résidents de Cacouna et même des gens qui vont vouloir visiter Cacouna pendant cette période-là, parce que je pense pas que le transport routier, l'arrivée d'à peu près mille (1000) travailleurs et puis le développement récréotouristique soient compatibles, et j'aimerais ça savoir si vous pourriez fouiller un peu plus vos études d'impact en tenant compte de la population humaine, autant sur le plan démographique que psychologique, et l'impact économique sur les familles, entre autres.

3170

J'ai rien trouvé là-dessus dans le document.

PAR LE PRÉSIDENT:

3175

Donc nous allons diriger la question à monsieur Van der Put.

Du côté, bon, période de construction, l'impact sur la population locale, donc ce serait les dérangements divers reliés aux travaux, va-et-vient des travailleurs, camionnage et autres...

PAR M. CLAUDE GAUMOND:

3180

L'impact sur la population, l'impact réel sur la démographie et l'impact réel sur le développement psychologique des individus pendant une phase de construction, quand il arrive mille (1000) travailleurs en même temps, et la sécurité pour les enfants et pour les familles.

3185

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça touche plusieurs aspects mais, monsieur Van der Put, je vais vous laisser aller sur ces aspects-là, donc période de construction, impact sur le milieu humain.

3190

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

Oui, monsieur Lussier va aborder cette question.

PAR M. CARL LUSSIER:

3195

Merci.

3200

Monsieur le Président, le CLD, le Centre local de développement, a procédé à une évaluation entre autres des capacités d'hébergement de mille (1000) travailleurs dans la région, et ils en sont venus à la conclusion que la région pouvait facilement absorber un nombre de travailleurs pour pouvoir justement les loger, et au point de vue restauration, la même chose.

3205

En ce qui concerne la sécurité du public dans le village et la paroisse, chose certaine, elle va être assurée, compte tenu justement que les services d'ordre sont présents, vont être présents.

3210

Et on parlait de dérangement pour la population, un exemple d'atténuation que l'on veut mettre en place, c'est que tous les travailleurs vont être transportés par autobus directement au chantier, à partir du secteur industriel de Cacouna. Donc on va leur demander de prendre la route du port pour aller stationner leurs voitures et ils vont être transporter directement au chantier, pour éviter qu'il y ait une grande circulation aux heures de changement de quart de travail, à travers le village par exemple.

PAR M. CLAUDE GAUMOND:

3215

On va pouvoir en rediscuter aussi le 8 juin.

Est-ce que je peux continuer?

PAR LE PRÉSIDENT:

3220

Entre autres sur la question des travailleurs, j'aurais une sous-question.

Par exemple, on parle d'une forte proportion de travailleurs qui seraient en période du chantier, mais quelle proportion de ces gens-là vont venir de la région? Est-ce que ça va être essentiellement des travailleurs de l'extérieur?

3225

Monsieur Lussier.

PAR M. CARL LUSSIER:

3230

Le bassin de travailleurs de construction, à cause du nombre important de demandes, va venir en particulier de la région mais aussi de l'extérieur de la région, et on prévoit, d'après l'étude qui a été faite, qu'il y aurait environ deux cent vingt (220) travailleurs en construction qui pourraient provenir directement de la région.

3235

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Haemmerli.

3240

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Dans le même ordre d'idée, monsieur Lussier, vous nous avez dit que les ouvriers seraient transportés de l'aire de stationnement, dans le secteur industriel, jusqu'au chantier.

3245

La question est: comment ces gens-là vont arriver à l'aire de stationnement, quels sont les trajets qu'ils vont emprunter. Ça aiderait peut-être à comprendre et à répondre à la question de monsieur Gaumont.

PAR M. CARL LUSSIER:

3250

Oui, merci de m'avoir redirigé dans ma réponse.

Justement, on va encourager les gens de prendre la route 20 pour sortir à Cacouna, et à la sortie de Cacouna pour ensuite se diriger vers Cacouna et prendre la première intersection à droite, qui est l'avenue du Port, qui va pouvoir les amener au secteur industriel.

3255

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

D'accord, merci.

3260

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Gaumond.

3265 **PAR M. CLAUDE GAUMOND:**

Le truc qu'on va devoir reparler à partir du 8 juin, la plupart de ces emplois-là vont venir de l'extérieur, c'est généralement des employés qui vont venir sans enfants, qui vont avoir le goût de faire d'autre chose que de travailler dans le port, et on sait très bien, à ce moment-là, qu'il va y avoir un impact démographique très important pour la population, la sécurité de nos enfants.

Et en plus, la route qui longe le port est très, très, très proche de notre école primaire.

3275 Merci, on en rediscutera le 8 juin.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie pour votre question.

3280

Il est onze heures moins vingt (11 h -20), donc l'heure est tardive, il y a des gens dans la salle qui travaillent demain, alors nous allons permettre aux gens d'aller se reposer.

3285 La Commission va reprendre ses travaux demain, à treize heures trente (13 h 30), au même endroit.

Également, la Commission avait demandé différents documents. Étant donné que l'heure était tardive, en début de séance demain, nous allons procéder à la revue de l'information que la Commission a demandée.

3290

Ensuite de ça, bon, il y a eu beaucoup de gens, plusieurs requêtes, on a donné la place aux gens et au promoteur pour s'exprimer pour cette première soirée, demain le système va être différent, ça va être essentiellement le registre des personnes qui désirent poser des question qui va être activé.

3295

Alors je vous souhaite une bonne fin de soirée et à demain après-midi, treize heures trente (13 h 30).

3300

SÉANCE AJOURNÉE AU 9 MAI 2006 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

3305

3310 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3315

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.